



L'IMPRÉVISIBILITÉ  
DE L'EAU À L'HEURE DU  
CHANGEMENT CLIMATIQUE

# LES ZONES HUMIDES COMME SOLUTION

27.28.29 SEPTEMBRE 2023  
ST-DIZIER (HAUTE-MARNE)





## JOUR 1. MERCREDI 27 SEPTEMBRE

- 1 • Ouverture du séminaire** P.5
  - Frédéric DENHEZ, Animateur
  - Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS, Biologiste et écologue, Grand Témoin
- 2 • Retour d'expériences, les atouts des zones humides** P.7
  - Estelle COURNEZ, Directrice, Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier
  - Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS, Biologiste et écologue, Grand Témoin
  - Olivier MOPTY, Directeur, EPTB Somme AMEVA
  - Pierre DURLET, PNR du Haut-Jura
  - Geneviève MAGNON, EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue
- 3 • Session protocolaire** P.14
  - Quentin BRIERE, Président, Communauté d'agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise, Maire, Saint-Dizier
  - Jean-Christophe INGLARD, Directeur territorial Vallées de la Marne, Agence de l'eau Seine-Normandie
  - Laurent GOUVERNEUR, Vice-Président, Conseil départemental de la Haute-Marne
  - Jacky DESBROSSE, Vice-Président, Commission Environnement, Région Grand Est
  - Marielle CHEVALLIER, Présidente, Parc naturel régional de la Forêt d'Orient
  - Patrick OLLIER, Président, Seine Grands Lacs
  - Jérôme BIGNON, Président, Association Ramsar France
  - Régine PAM, Préfète, Haute-Marne
- 4 • L'agriculture et les zones humides** P.28
  - Frédéric DENHEZ, Animateur, Conseil départemental du Finistère
  - Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS, Biologiste et écologue, Grand Témoin
  - Jacques THOMAS, Directeur, Groupe coopératif, Président, Association française pour l'étude du sol
- 5 • Focus sur le site Ramsar des Étangs de la Champagne humide** P.39
  - Claire PARISE, Cheffe du Pôle environnement, PNR de la Forêt d'Orient
  - Maud POTIER, Chargée de projet animation Ramsar, Seine Grands Lacs
  - Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS, Biologiste et écologue, Grand Témoin
- Soirée ciné-débat** P.43

## JOUR 2. JEUDI 28 SEPTEMBRE

- Sortie sur le terrain : Belval** P.45
  - Emmanuel FERY, Animateur, CPIE Sud Champagne
- Sortie sur le terrain : Der** P.46
  - Maud POTIER, Chargée de projet animation Ramsar, Seine Grands Lacs
- Sortie sur le terrain : Orient** P.47
  - Claire PARISE, Cheffe du Pôle environnement, PNR de la Forêt d'Orient
  - Pascal GOJJARD, Directeur de l'appui aux territoires, Seine Grands Lacs

## JOUR 3. VENDREDI 29 SEPTEMBRE

- Atelier fresque du sol** P.49
- 6 • Dynamique autour du label Ramsar des étangs de la Champagne humide** P.50
  - Aymeric MIONNET, Responsable Pôle connaissance et Conservation, LPO Champagne-Ardenne
  - Florian MILLOT, Conservateur de la Réserve naturelle de chasse et de faune sauvage, Lac du Der
  - Yohann BROUILLARD, Responsable coordination Aube et Haute-Marne, CEN Champagne-Ardenne
  - Sabine LABOUREL, Chargée d'opérations biodiversité, Agence de l'eau Seine-Normandie
- 7 • Actualités nationales Zones Humides** P.55
  - Frédéric DENHEZ, Animateur
  - Jean JALBERT, Directeur, Station biologique de la Tour du Valat
  - Pierre LEVISSE, Chargé de projet Natura 2000, Communauté de communes de la Dombes
  - Ghislaine FERRERE, Chargée de mission milieux humides Convention de Ramsar, Direction de l'eau et de la Biodiversité, MTECT
- 8 • Clôture du séminaire** P.59
  - Jérôme BIGNON, Président, Association Ramsar France
  - Giovanni PAYET, Directeur adjoint, GIP RNN Etang de Saint-Paul

# J1

Mercredi  
27 septembre  
2023



## 1. OUVERTURE DU SÉMINAIRE



Frédéric DENHEZ  
Animateur



Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS  
Biologiste et écologue, Grand Témoin

### Frédéric DENHEZ

*Je suis journaliste et je me bats pour les causes perdues comme la biodiversité ou les zones humides. Nous nous retrouvons pour les 15<sup>e</sup> rencontres du réseau Ramsar France.*

*La convention de Ramsar regroupe aujourd'hui 172 pays, 2 493 sites, dont 53 en France (12 en outre-mer). En 2015, le label Ville de zones humides a été créé, attribué à ce jour à six villes françaises, dont trois dans la Région Grand Est.*

### Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS

*C'est la mode aujourd'hui de dire que les causes sont perdues (6<sup>e</sup> extinction, effondrement de la biodiversité). Mais les milieux humides regorgent de belles histoires, comme celle du castor, dont il ne restait que quelques individus dans le delta du Rhône en 1907 et qui a pu reconquérir le territoire national grâce à l'interdiction de la chasse.*

*C'est aussi l'exemple de la réserve naturelle d'Arjuzanx dans les Landes, ancienne mine de lignite abandonnée par EDF, sur laquelle la remontée des eaux a attiré les grues, qui sont aujourd'hui 30 000 à faire halte sur le plan d'eau.*

*Il faut montrer que quand on veut restaurer un milieu, qu'on y met les moyens et la volonté, on peut le faire. C'est sur cette note positive que je souhaite ouvrir ce séminaire.*

### Frédéric DENHEZ

*Les volontés se multiplient-elles dans ce sens ? Et y a-t-il la capacité à agir ?*

### Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS

*Il est vrai que la restauration des écosystèmes nécessite du temps. La loi sur l'eau date de 1964. Dans ma jeunesse, les péniches prenaient des bains de mousse devant les écluses de la Seine, dans le sens où on ne voyait plus la surface de l'eau.*

*Avec la mise en place des stations d'épuration, l'interdiction des polyphosphates, peu à peu l'état*

*écologique des masses d'eau s'est amélioré.*

*Quand on veut, on peut donc, mais il faut prendre le temps. Un proverbe chinois dit : "Ce qu'une femme fait en neuf mois, neuf femmes ne le font pas en un mois". Le temps de la renaturation est incompressible.*

### Frédéric DENHEZ

*Il faut donc accepter que les résultats ne soient pas visibles tout de suite et accepter l'incertitude.*

### Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS

*J'aime bien le titre de ce séminaire : "l'imprévisibilité de l'eau", parce que quand on agit sur des écosystèmes, il y a une part d'imprévisibilité. Ce sont en effet des systèmes complexes et dynamiques. Mais on ne peut pas attendre de tout savoir pour agir. Dans le domaine de l'action sociale, par exemple, on accepte d'agir sur un système plein d'incertitudes. De plus, si toutes les choses étaient parfaitement connues, cela serait terriblement ennuyeux.*

*Il nous faut donc inverser cette vision négative de l'incertitude et la complexité. L'incertitude nous engage à prendre nos responsabilités, c'est une incitation à agir et non un prétexte pour ne pas agir. Il faut réhabiliter l'incertitude.*

*Contrairement à homogénéiser, le terme "hétérogénéiser" n'existe pas. Or c'est bien l'objectif dans les milieux humides que d'essayer d'hétérogénéiser et de créer de la biodiversité.*

### Frédéric DENHEZ

*Cela signifie-t-il que la course aux indicateurs et aux tableaux de bord, que nous employons pour résumer la biodiversité, est vaine ?*

*Est-il nécessaire de définir un coût de l'évitement pour que les gens comprennent l'intérêt de la biodiversité ?*

### Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS

*Je pense qu'il ne faut pas être perfectionniste. Si je prends l'exemple de la qualité écologique des masses d'eau, le calcul est assez sommaire. Néanmoins cela a*

## 2. RETOUR D'EXPÉRIENCES, LES ATOUTS DES ZONES HUMIDES

permis de mener 50 ans de politique de l'eau, même si aujourd'hui des améliorations sont envisagées.

Si on accepte d'agir dans l'incertitude, cela nécessite de créer des choses assez simples qui permettent d'avancer, jusqu'à une certaine limite. En Allemagne par exemple, un suivi des insectes a été réalisé,

basé sur une simple toile blanche tendue tous les ans au même endroit. La pesée des individus ainsi piégés a mis en évidence la perte d'environ 50 % des insectes volants en 40 ans.

En France, où on attend d'avoir les connaissances systématiques et de pouvoir réaliser des analyses génétiques, nous n'avons pas l'équivalent de cette publication.

Donc il faut effectivement avoir de bons indicateurs, mais il ne faut pas aller trop loin au risque de perdre du temps.

**Frédéric DENHEZ**

La préservation nécessite-t-elle la protection, au sens d'une forme de mise sous cloche ?

**Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS**

Il y a certainement une place pour des espaces intégralement protégés car il y a des espèces extrêmement sensibles au dérangement, comme le grand tétras en hivernage.

Mais il existe aussi toute une gradation vers des espaces où l'Homme, à travers ses activités, contribue à la protection des espaces. Le débat actuel qui s'interroge sur la qualité d'espaces protégés des PNR me semble complètement stupide. C'est effectivement une des formes de protection et il est nécessaire d'avoir cette diversité de modes de protection.

**Frédéric DENHEZ**

Il existe des espaces protégés où le visiteur ne se sent pas forcément bien accueilli, confronté uniquement à des panneaux d'interdiction.

**Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS**

Effectivement, le plus bel exemple en est la Réserve nationale d'Orlu dans les Pyrénées, qui abritait autrefois une exploitation de mines de fer. Aujourd'hui, à l'entrée de la réserve, une plaque coulée dans la fonte représente tout ce qui y est interdit.

Un message positif de bienvenue, invitant à la contemplation de la biodiversité me semblerait plus sympathique.

**Frédéric DENHEZ**

Rentrer dans un lieu où tout est interdit donne l'impression de patrimonialiser la nature, alors que c'est le bien commun de la Nation, qui ne doit pas être réservé à une petite élite.

Les hommes politiques savent-ils aujourd'hui ce qu'est une zone humide ? Y a-t-il eu une évolution à ce niveau ?

**Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS**

La méthode Coué a du bon. L'incorporation du vocabulaire en lien avec la biodiversité dans les discours a incontestablement progressé.

Et à force d'utiliser ces termes, il y a effectivement un phénomène d'appropriation progressive. La bataille n'est pas gagnée, mais il me semble que l'avancée est réelle sur les grandes zones humides.

Si je prends l'exemple du lac du Der, qui était quand même une des premières mégabassines, les débats ont été durs à l'origine. Mais il y a eu une réappropriation, avec le développement d'activités touristiques et tout le monde le considère aujourd'hui comme un élément du patrimoine local.

La biodiversité est pour l'essentiel constituée d'individus pesant moins d'un gramme, vivant moins d'un an et se déplaçant de moins d'un mètre dans leur existence. Toute cette biodiversité, à la base des grandes fonctions écosystémiques, n'a pas besoin de très grands milieux. La bataille pour les petits milieux humides (mares, petits étangs, mouillères...), où ces espèces invisibles vont pouvoir boucler leur cycle de vie et s'adapter, est devant nous. Et c'est là que se joueront des événements qui se voient beaucoup moins.

À Rambouillet, par exemple, les plateaux argileux accueillent des mares temporaires, correspondant à des dépressions dans les champs qui sont en eau de novembre à mai suivant la pluviométrie. Cela suffit à ce que nombre d'amphibiens bouclent leur cycle. Il est donc important d'inciter les agriculteurs à laisser cette zone en eau avec une ceinture de végétaux qui peut être fauchée en été.

**Frédéric DENHEZ**

Quel regard portez-vous sur Ramsar ?

**Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS**

Dans la convention, il est dit qu'il faut essayer de prendre soin de tous les milieux humides, sans qu'il soit indispensable qu'ils soient labellisés. C'est sans doute une nouvelle perspective dont nous pourrions discuter.



### 1. Atouts des zones humides alluviales dans le contexte du changement climatique : Capacité de stockage des nappes alluviales, corridor de migration pour les espèces et milieux, zones d'expansion des crues

**Estelle COURNEZ**

Directrice

Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier

Le support de cette présentation est le Val d'Allier bourbonnais. L'Allier, affluent de la Loire, est souvent qualifié d'une des dernières grandes rivières sauvages d'Europe de l'Ouest. Mais ce qualificatif ne se rapporte pas à un territoire sous cloche car, au contraire, c'est sur ces zones alluviales que l'Homme s'est implanté en priorité. Il se rapporte au fonctionnement de la rivière qui a su être préservé.

Dans le département de l'Allier, cette rivière a la particularité de s'écouler sur des sables bourbonnais très meubles et érodables, à l'origine d'un phénomène de dynamique fluviale particulièrement spectaculaire et préservée car il n'y a eu que très peu de travaux de stabilisation des berges. L'instabilité du cours sur un linéaire d'une centaine de kilomètres se traduit par un tracé très mouvant au cours du temps, l'espace de mobilité pouvant atteindre de 3 à 5 km.

Il existe néanmoins quelques endiguements au niveau des villes de Vichy et Moulins, et quelques tentatives de stabilisation, puisque l'Etat au XIX<sup>e</sup> siècle incitait les riverains à endiguer, mais ces ouvrages ont été pour la plupart balayés par l'érosion.

En 20 ans, de Brioude jusqu'au bec d'Allier, environ 36 ha sont érodés par an, dont 26 ha sur le seul département de l'Allier, les deux tiers affectant le Domaine public fluvial. Ce sont donc les terrains de l'Etat qui sont érodés en premier lieu. Un dispositif a été mis en place au-delà, qui correspond à l'action historique des Conservatoires d'espaces naturels sur le Val d'Allier, pour de l'acquisition foncière des terrains touchés, après négociation amiable avec les propriétaires et grâce à des fonds publics. Un partenariat avec les éleveurs permet ensuite de maintenir ou mettre en place du pâturage extensif sur ces parcelles.

Cette dynamique fluviale est la clé de nombreux atouts du territoire :

- un patrimoine naturel très riche : la mobilité génère en effet une mosaïque de milieux naturels, depuis les bancs de sable jusqu'à la forêt alluviale, qui en fait un des sites les plus importants pour l'accueil des oiseaux nicheurs en France, et qui nous permet également de répondre aux neuf critères d'éligibilité Ramsar ;

- une ressource en eau majeure : beaucoup moins connue car l'importance de la nappe alluviale ne se voit pas ; elle n'est pas extrêmement profonde mais a su être préservée au fil du temps malgré l'enfoncement du lit et elle alimente en eau potable plus de 70 % des habitants du département de l'Allier ; nous connaissons néanmoins des arrêtés sécheresse depuis 5 ans ; le Conseil départemental souhaite mettre en place une stratégie départementale sur l'eau et nous espérons que cela contribuera à faire connaître et sensibiliser sur cette ressource ;

- Des paysages originaux ;

- Un patrimoine historique et culturel également très riche ;

- Des activités socio-économiques, avec une vaste plaine agricole, autour du fuseau central constitué par le Domaine public fluvial - héritage de l'époque romaine où il y avait déjà un commun -, qui s'est mis en place dans les années 1960 et dont le contour évolue avec l'érosion de la rivière ; nous espérons donc qu'il ne sera jamais démantelé car tout ce qui se fait sur le DPF est soumis à autorisation et il n'a aujourd'hui qu'un usage pastoral, permettant l'expression de la dynamique fluviale. Le reste de la plaine est constitué de parcelles privées, dont certaines propriété du Conservatoire d'espaces naturels, avec des prairies mais aussi de grandes surfaces de culture. Ce territoire connaît par ailleurs peu d'urbanisation au plus près de la rivière et quelques rares industries. La batellerie, qui constituait le principal mode de transport en Auvergne pendant des siècles, a pris fin au XIX<sup>e</sup> siècle, face à la concurrence des chemins de fer et à la confrontation aux grandes crues.

En 2019, nous avons initié un projet de labellisation Ramsar, pour lequel la concertation a malheureusement pâti de la crise sanitaire. Cela répond à un besoin de coordonner les acteurs sur ce territoire très morcelé d'un point de vue administratif.

Le périmètre pressenti s'étend sur près de 22 500 ha et un linéaire de 125 km. Il est à cheval sur trois régions, trois départements, 10 intercommunalités et 44 communes. Le dossier scientifique a reçu un avis favorable des CSRP Centre-Val de Loire et

Bourgogne-Franche-Comté et il sera présenté à celui d'Auvergne-Rhône-Alpes en octobre. Le comité de préfiguration, qui intègre les représentants des différents périmètres superposés, est constitué de 210 membres. Une gouvernance plus resserrée est donc nécessaire, avec un portage politique, et le Conservatoire a donc sollicité les 10 intercommunalités et les trois Départements. C'est une phase qui prend du temps, mais il apparaît que Moulins Communauté pourrait prendre la présidence, avec une vice-présidence assurée par les intercommunalités de la Nièvre et du Cher d'une part et Vichy d'autre part. Il nous a également été demandé de revoir un peu les orientations stratégiques autour des pressions agricoles. Nous espérons donc déposer la candidature Ramsar en 2024.

Le changement climatique nous amène à porter un regard différent sur ce territoire et à prendre conscience du corridor écologique qu'il représente, à une échelle nationale voire internationale. Nous observons une évolution du cortège d'espèces, même s'il est très compliqué de distinguer ce qui relève du changement climatique d'une meilleure santé des populations. Depuis une dizaine d'années, on assiste ainsi à une très forte augmentation de la population de grues cendrées en hivernage, qui cette année a atteint entre 15 000 et 20 000 individus, ce qui nous permet de répondre à un des critères Ramsar.

**Le changement climatique nous amène à porter un regard différent sur ce territoire et à prendre conscience du corridor écologique qu'il représente, à une échelle nationale voire internationale**

Le balbuzard pêcheur est également nicheur depuis 2018. A l'inverse, certaines espèces apparaissent en grande difficulté, comme le saumon atlantique de la souche Allier, qui se trouve confronté à la baisse des débits de la rivière et au réchauffement des eaux, mais également à l'impact d'autres activités, et est passé de 3 000 reproducteurs dans les années 1970-1980 à moins de 250 en 2021-2022 et encore moins cette année !

Ce territoire, par sa continuité et l'écoulement du sud vers le nord, a sans doute un rôle essentiel à jouer dans la migration des espèces vers des latitudes adaptées. C'est également le cas de la Loire voisine. En revanche, nous ne savons pas comment va évoluer la mosaïque de milieux, notamment du fait de la raréfaction des débordements observée depuis quelques années et des étiages de plus en plus sévères. L'absence de débordements engendre un accroissement du boisement alluvial et, malgré la richesse que cela constitue, il est nécessaire de travailler avec les agriculteurs pour maintenir les

milieux ouverts par du pâturage et limiter l'incidence en cas de crues.

Le Massif central est, comme ailleurs, soumis à des sécheresses estivales et la question se pose du moyen de garder l'eau hivernale sur ce territoire. Face aux solutions technologiques qui sont évidemment avancées, nous essayons de mettre avant l'existence de nappes alluviales fonctionnelles, qui présentent en plus le gros avantage d'être à l'abri de l'évaporation.

La difficulté est que les réflexions du Comité départemental de l'eau se font dans l'urgence de la sécheresse et il est donc nécessaire de prendre du recul et d'être plus dans l'anticipation, mais aussi de regarder en sous-sol alors que toutes les décisions aujourd'hui sont prises au regard des débits des cours d'eau. Par ailleurs, cette nappe a subi par le passé des atteintes, notamment liées à l'exploitation intensive des granulats jusque dans les années 2000, qui a occasionné un déficit sédimentaire, un enfoncement du lit de la rivière de 3 à 4 m et une réduction du volume de la nappe. La restauration de cette nappe alluviale permettrait de stocker plus d'eau sur le territoire. Cela nécessite de remettre en route la mécanique de la dynamique fluviale là où elle a été contrainte, à travers la suppression des quelques enrochements qui existent sur le cours de l'Allier, là où cela est possible. Une expérience de désenrochement menée par le CEN Auvergne dans le Puy-de-Dôme sur le site de l'île des Cailloux a donné lieu en un an à un recul de berges de 30 m et au retour à la rivière de 15 000 m<sup>3</sup> de sédiments. Cela démontre la résilience de la rivière à travers la dynamique fluviale, tant que les débits permettent de générer de l'érosion.

C'est également une grande zone d'expansion des crues très importante pour tout le bassin de la Loire. Nous avons néanmoins quelques inquiétudes, en cas de crue majeure, car nous avons perdu la mémoire de ce type de phénomène, d'autant que la progression de la forêt alluviale risque de mettre à mal les prévisions des PPRI.

Le changement climatique permet donc de mettre en lumière tous les services écosystémiques rendus par le territoire et tous les atouts de cette rivière et de sa vallée. C'est aussi une illustration parfaite du concept de solutions fondées sur la nature, car en menant des actions en faveur de la biodiversité, nous répondons aussi aux autres grands défis sociétaux : atténuation et adaptation aux changements climatiques, prévention des risques naturels, amélioration de la santé, sécurité alimentaire, approvisionnement en eau, développement socio-économique. ”



**Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS**  
Biologiste et écologue, Grand Témoin

“ Les gens n'imaginent pas qu'une rivière qui coule n'est que la partie visible d'une dynamique beaucoup plus complexe intégrant les eaux souterraines.

Un sondage de l'Agence de l'eau Seine-Normandie interrogeant le public sur les relations entre eaux superficielles et souterraines, a mis en évidence qu'elles sont perçues comme deux domaines différents, idée renforcée par le fait que dans un cas il est question d'état écologique et dans l'autre d'état chimique. Il y a un énorme travail de pédagogie à réaliser pour montrer que les deux sont liées.

Dans le delta central du Niger, qui constitue une immense plaine d'inondation, les différentes peuplades ont une vision très évolutive du cadastre.

Ainsi, en période de hautes eaux, tout appartient aux pêcheurs ; quand le niveau baisse et que la culture est possible, le cadastre devient celui des agriculteurs ; enfin quand la sécheresse arrive, ce sont les éleveurs peuls qui sont les rois du territoire. Il faut peut-être que nous redécouvrons cette notion, qui n'est pas du tout dans notre culture, d'un cadastre évolutif en fonction de ces aléas et qui s'adapte à cette dynamique.





## 2. Anticiper les effets du changement climatique pour une gestion adaptée de l'eau et des zones humides sur le bassin de la Somme

**Olivier MOPTY**

Directeur  
EPTB Somme AMEVA

« La Somme n'est pas qu'une terre d'agriculture, ce sont aussi 30 000 ha de zones humides, avec la plus vaste tourbière alcaline du nord-ouest de l'Europe.

En 2001, le territoire a été confronté à cette imprévisibilité de l'eau avec une crue par remontée de nappe – sans équivalent en France -. Elle a engendré une inondation touchant toute la vallée, soit plus de 260 communes, qui a duré plus de deux mois, avec des marées d'équinoxe qui bloquaient l'évacuation vers la mer.

Depuis, l'EPTB a construit avec le BRGM le 1<sup>er</sup> modèle de nappe pour comprendre ces inondations particulières. Celui-ci couvre l'ensemble du bassin versant, et a permis de disposer d'un outil d'aide à la décision pour aménager le cours du fleuve, notamment via des ouvrages structurants sur 180 km de linéaire, qui permettent d'évacuer la crue vers la vallée, en marge des zones à enjeux.

Aujourd'hui, nous faisons tourner ce modèle en mode sécheresse, en nous basant sur les scénarios du GIEC à +4 °C. Nous sommes donc passés d'une gestion par réaction à une gestion par anticipation, avec la réflexion autour de la gestion de ces ouvrages qui fonctionnent aussi bien en crue qu'à l'étiage. L'objectif est d'avoir une gestion dynamique du fleuve couplée avec la nappe phréatique. L'étude, qui se terminera en début d'année prochaine, permet déjà d'apprécier des tendances, avec

**Nous sommes passés d'une gestion par réaction à une gestion par anticipation.**

un impact très significatif sur la nappe phréatique de la Craie, qui va subir un abaissement généralisé,

de 7 à 8 m sur certains secteurs, une fréquence des arrêts sécheresse multipliée par deux et des débits de cours d'eau qui s'affaissent de 20 à 50 %.

Il faut savoir que les prélèvements d'eau sur le bassin de la Somme sont exclusivement issus de la nappe phréatique, avec l'essentiel réalisé pour l'irrigation agricole et une montée en flèche des captages dans les 5-6 dernières années. Les demandes d'ouverture de captages sont aujourd'hui multipliées par trois et les prélèvements sont passés de 30 à 50 millions de mètres cubes entre 2016 et 2022, concentrés sur l'est du bassin.

Nous travaillons avec le Conservatoire d'espaces naturels Hauts-de-France, qui porte un programme LIFE

Tourbières sur la vallée, et le constat de l'affaissement des nappes se fait déjà sentir sur le fonctionnement des tourbières. Depuis deux-trois ans, sur certains secteurs, on observe un dénoyage de la tourbière, entraînant une minéralisation de la tourbe, du dégagement de CO2 et donc un effet amplificateur sur le réchauffement et le changement climatique.

Il y a très peu de drainage agricole sur le territoire. Toutefois, sur la commune de Long, située en moyenne vallée de la Somme, il existe un Syndicat du canal d'assèchement, qui avait été créé pour essayer de drainer le lit majeur de la Somme pour gagner des terres agricoles, sans succès.

À l'exutoire de ce canal, un ouvrage a été installé pour satisfaire les usages de la chasse à la hutte et de la pêche et maintenir des niveaux d'eau en amont. Dans le cadre du programme LIFE Tourbières, le programme de reconstruction de cet ouvrage a été révisé, en réhaussant le niveau du seuil, avec une rivière de contournement pour assurer la continuité écologique.

L'acceptation n'a pas été simple, mais les élus ont changé leur vision sur ce sujet grâce à la concertation menée dans le cadre du LIFE, et les suivis piézométriques ainsi que les prélèvements de gaz à effets de serre réalisés qui permettent d'amener d'autres arguments.

L'étude sera rendue début 2024. L'objectif est d'avoir une gestion dynamique de la nappe en relation avec la rivière. L'EPTB travaille aujourd'hui sur d'autres leviers, dans le cadre des SAGE notamment, à travers des démarches visant à préserver la qualité de cette ressource.

Nous avons ainsi cartographié des zones à enjeu environnemental, pour définir sur chaque commune les assainissements non collectifs non conformes ayant un impact sur les eaux superficielles ou souterraines.

Nous réalisons également des bilans pollution des stations d'épuration et nous accompagnons les collectivités dans l'amélioration de l'exploitation de celles-ci. Par ailleurs, dans le plan eau local, nous travaillons sur la réutilisation des eaux traitées.

Mais l'important est bien la gestion dynamique de la nappe en lien avec la préservation des zones humides. »



**Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS**

Biologiste et écologue, Grand Témoin

« Jusqu'où faut-il s'opposer aux dynamiques naturelles ?

Nous avons vu dans les deux exemples précédents que, dans les milieux tempérés, la végétation d'équilibre est la forêt et dans notre pays les milieux ouverts sont maintenus par des activités diverses.

Il ne faut pas faire d'acharnement thérapeutique et il faut accepter la confrontation car les solutions fondées sur la nature recouvrent des pratiques qui sont fondées sur des convictions et des analyses.

**Olivier MOPTY**

Les CLE (Commissions locales de l'eau) au niveau des SAGE sont le lieu de ce dialogue : la question du changement climatique y est au cœur des sujets aujourd'hui.

L'objectif est de décliner un plan eau local, à la fois sur les aspects quantitatif et qualitatif et nous avons pour ce faire une commission Ressources en eau au sein des CLE.

C'est un enjeu très important. Nous savons que la profession agricole mène de son côté des études sur l'opportunité foncière de bassines sur le canal Seine-Nord, ce qui semble une hérésie totale. Dans notre étude, nous allons commencer à travailler sur des scénarios d'adaptation au changement climatique.

Les choses avancent donc, y compris dans les esprits de nos élus et des usagers. »





### 3. Le programme Life-Climat sur les tourbières du massif Jurassien et l'apport de la GEMAPI

Pierre DURLET  
PNR du Haut-Jura

Le site Ramsar du bassin du Drugeon, labellisé en 2003 et étendu en 2021 aux tourbières et lacs de la Montagne jurassienne, se situe à la frontière suisse, à l'est de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Il s'agit d'un massif karstique calcaire où l'eau est rare mais s'est accumulée dans différents secteurs pour former un chapelet de petites tourbières qui couvre environ 6 000 ha sur l'ensemble du massif, Suisse comprise.

Le système est morcelé mais présente une richesse exceptionnelle du fait de l'interconnexion, sur une grande surface, entre des tourbières alcalines et acides.

Ces systèmes ont été dégradés par les usages humains qui ont laissé des traces sur le long terme, jusqu'aux grosses dynamiques de réhabilitation engagées au début des années 2000, en essayant de travailler sur la fonctionnalité hydrologique.

Ces dynamiques ont commencé dans la Réserve naturelle de Remoray et se sont progressivement étendues à l'ensemble du Haut-Jura.

Nous nous sommes appuyés sur ces expériences, comme le plan d'actions en faveur des tourbières mis en place par le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté, pour aboutir en 2014 à un premier programme LIFE de réhabilitation des tourbières.

Celui-ci avait encore une entrée biodiversité, mais les actions menées visaient une restauration fonctionnelle.

Le nouveau programme LIFE 2022-2029 est orienté vers l'enjeu climatique au regard du relargage et de la diffusion du carbone stocké dans les tourbières lors de leur dégradation.

L'objectif est d'essayer de conserver le stock de carbone de ces tourbières, avec des estimations globalisées à l'échelle européenne de la réduction d'émission de gaz à effet de serre attendue.

Il ne faut pas oublier que la dégradation des tourbières et l'assèchement des tourbières du fait des actions anthropiques représentent 5 à 7 % des émissions de gaz à effet de serre d'origine humaine.

Les travaux s'étagent du sud de Saint-Claude dans le Jura, au nord de Morteau dans le Doubs, en incluant l'ensemble du site Ramsar. 70 tourbières sont concernées. Cinq partenaires sont associés à ce projet, ayant des entités administratives différentes :

- Deux associations : les amis de la réserve naturelle du lac de Remoray et le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté qui pilote le programme LIFE ;

- Trois entités porteuses de la compétence GEMAPI : l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, l'EPAGE Doubs-Dessoubre et le Parc naturel régional du Haut-Jura.



Geneviève MAGNON  
EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue

Ce qui est intéressant à travers les programmes LIFE, c'est la mise en place d'indicateurs, à la fois des indicateurs biologiques traditionnels puisque nous sommes aussi sur des sites Natura 2000,

**Les tourbières retiennent 80 à 90 % d'eau et donc sans eau il ne peut pas y avoir de tourbe. Il n'est donc pas possible de maintenir les niveaux d'eau s'il ne pleut plus et nous sommes malheureusement aujourd'hui dans ces situations climatiques**

mais également un suivi piézométrique et la mise en place de suivis des émissions de gaz à effet de serre sur 7 sites. Nous allons également réaliser un bilan carbone de nos propres chantiers, puisque ceux-ci requièrent de très gros engins.

Un des résultats du suivi piézométrique, sur la tourbière de Frasne du Forbonnet, montre une remontée de nappe qui se poursuit encore aujourd'hui 10 ans après les travaux, malgré les pics de sécheresse. En revanche, sur une autre tourbière située à 500 m de là, où les travaux sont plus anciens, depuis une dizaine d'années on constate une chute globale des niveaux de nappe malgré la fermeture de tous les fossés de drainage. Ce qui montre que la résilience n'est pas toujours possible.

Ces écosystèmes retiennent 80 à 90 % d'eau et donc sans eau il ne peut pas y avoir de tourbe. Il n'est donc pas possible de maintenir les niveaux d'eau s'il ne pleut plus et nous sommes malheureusement aujourd'hui dans ces situations climatiques.

C'est grâce à Natura 2000 que nous avons mis en place les premières opérations. Les programmes LIFE ont été des énormes catalyseurs pour déployer les travaux d'envergure à grande échelle.

Aujourd'hui, les structures "gemapiennes" permettent de mettre en place cette politique de long terme pour la poursuite de ces actions.

Il est important de disposer d'indicateurs simples sur du long terme et de les déployer à grande échelle. Nous organisons un colloque l'an prochain dans le Jura sur les tourbières de montagne.

#### Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS

Le génie civil a la capacité de construire des ouvrages avec un recul de près de 3000 ans d'expérience.

Le génie écologique a lui encore beaucoup à apprendre et il reste tout un travail à mener de structuration de la profession et surtout de partage d'expériences, ainsi que la formation continue des personnels. Cela représente un vrai défi.

#### Pierre DURLET

Concernant les restaurations qui n'ont pas été concluantes, une des explications est surtout que nous sommes intervenus trop tard, sur des milieux qui avaient atteint des niveaux de dégradation trop importants et dans un contexte où le changement climatique est plus brutal que ce que nous imaginons.

Il ne faut donc pas attendre qu'il soit trop tard pour intervenir sur ces milieux qui évoluent et se dégradent même sans activité humaine actuelle.

#### Geneviève MAGNON

Nous avons produit un recueil d'expériences qui est disponible en téléchargement.



# 3. SESSION PROTOCOLAIRE

Projection du film Ramsar "Etangs de la Champagne humide" de Laurent Charbonnier

## 1. Discours d'ouverture



**Quentin BRIÈRE**

Président de la Communauté d'agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise, Maire de Saint-Dizier

« Madame la Préfète, Monsieur le ministre, Cher Patrick, Monsieur le Président de Ramsar France, Chers collègues, maires et élus, qui sont dans la salle, élus de la Région, élus du Département, Chers amis qui êtes ici présents, Bienvenue à Saint-Dizier,

C'est la première chose que je veux pouvoir vous dire : bienvenue ici dans ce théâtre à l'italienne, qui est vraiment le fruit de l'histoire et j'aime parler un tout petit peu d'histoire en ayant vu cela.

Vous recevoir ici, ce n'est pas rien pour nous.

Tu as parlé, Patrick, dans le film, - tu le dis souvent - de cette exigence de faire connaître. J'ai un peu ce même combat : comment faire connaître un peu mieux notre territoire ?

Comment montrer à quel point les richesses que nous avons sont inouïes ?

Et combien il est important, finalement, de les faire briller, au travers du pays, au travers aussi de nos concitoyens.

Il y a quelque chose qui m'a frappé, je n'avais pas du tout prévu de dire cela, mais en voyant le film cela a été comme une évidence. En ce moment nous travaillons

beaucoup, à Saint-Dizier, avec mes collègues, avec la Communauté d'agglomération, sur la question de la culture et de l'exigence de transmettre. Je trouve qu'aujourd'hui - on en parle souvent - notre pays est comme fracturé par mille fractures : des grosses fractures et des microfractures. Et la plus grosse des fractures, souvent, c'est celle qui est un peu générationnelle.

Comment allons-nous faire pour donner aux générations qui nous suivent une vraie fierté de leur pays, mais aussi un vrai amour d'eux-mêmes, un vrai amour de ce qui les entoure ?

Pour faire cela, il faut faire en sorte qu'ils ne soient plus des déshérités.

Quelqu'un qui est déshérité, c'est quelqu'un à qui on n'a plus transmis quelque chose qui le dépasse, qui le transcende un peu.

Qu'est-ce qui transcende, qu'est-ce qui dépasse ?

D'abord c'est la culture, mais l'autre chose - et c'est cela qui m'a frappé ici - c'est la nature. C'est l'immense richesse de ce que nous avons vu dans les images, qu'au fond nous voyons presque tous les jours mais nous n'y prêtons plus assez attention, qui est dans nos territoires.

J'ai lu un livre, qui s'appelle "Les défricheurs d'éternité", de Claude Michelet, qui raconte l'histoire des moines de Cluny au XII<sup>e</sup> siècle, qui ont fait ce travail considérable, à la main, de défricher des marécages qui étaient extrêmement inhospitaliers.

Ce travail-là a vraiment façonné les paysages de France - c'est ce qui a fait toutes nos richesses -, les paysages

**Il faut que nous continuions à faire vivre les paysages façonnés par nos ancêtres, à travers les différents acteurs que vous êtes, mais aussi en les faisant connaître. C'est bien là tout le travail de Ramsar.**

d'Europe même, car ils ont été beaucoup plus loin que nos seuls territoires.

Ça, c'est un héritage qui nous dépasse, c'est de nous amener à une immense humilité.

Parce que ce sur quoi nous travaillons aujourd'hui, ce sur quoi vous travaillez au quotidien, c'est bien cela, c'est ce que les moines nous ont laissé, c'est ce que nos ancêtres nous ont laissé, c'est ce que les paysans et les agriculteurs nous ont laissé et continuent à travailler.

Donc il faut que nous continuions à le faire vivre, non seulement physiquement, matériellement, à travers les différents acteurs que vous êtes, mais aussi en

le faisant connaître. C'est bien là tout le travail de Ramsar. Donc j'aime bien dire que nous faisons un truc là, qui nous dépasse totalement et ça c'est génial !

Nous continuons à porter cela, nous sommes dépassés et c'est pour cela que nous serons dans une réelle humilité face à cet héritage qui est dingue.

Dernière chose : j'aime bien rappeler qu'en 2024, l'année prochaine, ce sont les 50 ans du lac du Der. Il faut que nous nous servions de cette étape. Parce que les 50 ans du lac du Der, c'est un moment inouï pour dire deux choses :

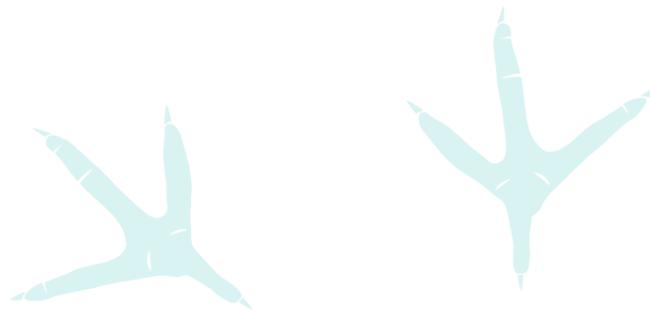
- Il faut que les Français, définitivement, connaissent la richesse touristique du pays dans lequel nous sommes et ce territoire. Nous ne sommes pas assez connus.

- C'est ce que je viens de dire là et ce sur quoi nous travaillons : il faut impérativement que, définitivement, tous les locaux, tous les gens qui vivent ici, voient la richesse de biodiversité qu'il y a dans ce lac, que la France ouvre les yeux sur le trésor inouï qui est là en elle.

Merci à tous et très bon séminaire. »



**Jean-Christophe INGLARD**  
Directeur territorial Vallées de la Marne,  
Agence de l'eau Seine-Normandie



« Madame la Préfète,  
Monsieur le Ministre,  
Mesdames et Messieurs,

C'est avec plaisir que je suis présent aujourd'hui, je représente la directrice générale de l'Agence de l'eau Seine-Normandie qui ne pouvait être elle-même présente.

Pour nous, ce site Ramsar est vraiment important.

On l'a dit, c'est le plus vaste site Ramsar de France métropolitaine, labellisé depuis plus de 30 ans, qui méritait une nouvelle gouvernance. Et je remercie Seine Grands Lacs et le PNR Forêt d'Orient d'avoir répondu favorablement à la prise en main de la gouvernance suite à une étude menée en 2019, qui avait montré finalement une méconnaissance généralisée de la labellisation Ramsar auprès de la population - cela a été redit dans le film précédemment - et une volonté partagée des acteurs du territoire d'un niveau important pour ce site et aussi la nécessité d'intégrer un coordonnateur légitime sur le territoire.

**Le contrat, que nous nous apprêtons à signer, est une première étape qui a pour ambition de protéger les zones humides, qui sont l'amont du bassin versant de la Seine et qui donc jouent un rôle essentiel**

C'est pour cela que je ré-insiste sincèrement sur les deux institutions que je viens de nommer.

Le présent contrat, que nous nous apprêtons à signer, est établi jusqu'en 2025. C'est une première étape qui a pour ambition de protéger les zones humides que nous venons

de voir, qui sont l'amont du bassin versant de la Seine et qui donc jouent un rôle essentiel :

- Dans la préservation de la qualité de l'eau tout d'abord : elles sont des filtres importants pour nos ressources ;
- Dans le cadre de l'adaptation aux changements climatiques puisqu'elles sont des éponges essentielles à la régulation des flux hydriques ;
- Et enfin - on l'a dit et je le redis -, également dans la préservation de la biodiversité.

C'est pour nous important cette labellisation Ramsar, pour faire reconnaître ce caractère exceptionnel du patrimoine de notre territoire. Et c'est l'occasion - et c'est également essentiel -, de permettre de mutualiser les volontés locales pour agir de manière collective pour préserver dans le temps ce patrimoine. A ce titre, nous les avons vus dans le film, il y a huit signataires du Contrat territorial Eau et Climat que nous proposons : l'État au travers de la DREAL, l'EPTB Seine Grands lacs, le PNR Forêt d'Orient, mais également la Région, le CPIE Sud-Champagne, la LPO, le Conservatoire d'espaces naturels et l'Agence de l'eau.

Les trois enjeux essentiels de ce contrat sont :

- Développer et valoriser une image et une identité territoriale du site Ramsar, en s'appuyant sur ce qui a été fait et le renforcer ;
- Améliorer et développer les pratiques durables ; et
- Assurer et poursuivre un aménagement et un développement durable du territoire.

C'est mis en œuvre par les différents partenaires que je viens de citer, avec l'appui de deux animateurs, qui ont été recrutés par Seine Grands Lacs et le PNR FO.

C'est une première étape indispensable qui, nous l'espérons, se poursuivra à l'avenir. Il y a encore beaucoup de choses à faire. Nous travaillons pour l'avenir et les prochaines générations.

Vous pouvez compter sur l'Agence de l'eau pour la suite, bien évidemment. »



**Laurent GOUVERNEUR**  
Vice-Président  
Conseil départemental de la Haute-Marne

« Madame la Préfète,  
Monsieur le Ministre, Cher Patrick,  
Monsieur le Président, Jérôme Bignon,  
que j'ai déjà eu l'honneur d'accueillir il y a quelques années quand j'étais président du Syndicat du Der, à Sainte-Marie-du-Lac,  
Madame la Présidente, Marielle Chevallier,  
Monsieur le Conseiller régional,  
Monsieur le Maire, Cher Quentin,  
Mesdames et Messieurs les élus,  
Mesdames, Messieurs,

Je tiens tout d'abord à excuser le Président, Nicolas Lacroix, qui était retenu par ailleurs et que j'ai l'honneur de représenter devant vous.

C'est un honneur d'accueillir le séminaire national Ramsar pour sa 15<sup>ème</sup> édition, dans notre département de la Haute-Marne qui était autrefois, et encore aujourd'hui, appelé le château d'eau de la France.

Car oui, la Haute-Marne c'est avant tout un territoire façonné par la ressource en eau. Ce sont ses quatre lacs, dont le lac du Der, c'est le canal entre Champagne et Bourgogne, mais aussi et surtout près de 4 400 km de rivières et de cours d'eau.

Hier encore, la simple évocation d'une pénurie d'eau nous paraissait inconcevable.

Désormais, cette vision d'une ressource inépuisable est dépassée. Les épisodes de sécheresse se succèdent d'année en année, nous en voyons les conséquences directes sur notre environnement.

Les images de nos rivières asséchées, les restrictions imposées à nos concitoyens ou encore, l'an dernier, l'interruption de la circulation sur le canal entre Champagne et Bourgogne, sont autant d'alertes qui doivent nous amener à agir sérieusement contre les effets du changement climatique.

Plus que jamais, la préservation de la ressource en eau doit être une priorité si nous voulons garantir sa disponibilité pour nos usagers.

Avec le Président Lacroix, nous sommes de ceux qui croient en l'écologie des solutions. Détourner le regard sur l'évolution de notre environnement serait dramatique.



Entre la décroissance défendue par quelques radicaux et l'inaction dans laquelle d'autres préfèrent se réfugier, il y a une troisième voie. C'est le sens de la démarche que nous avons engagée au Conseil départemental de la Haute-Marne, avec nos partenaires, par une politique écologique raisonnée, conciliant la protection de nos espaces naturels avec le développement de notre territoire.

Dans ce contexte de sécheresse que nous traversons chaque été, l'enjeu de la préservation de nos ressources en eau doit prendre en compte la fragilité de nos milieux humides.

Aujourd'hui, ils représentent l'écosystème le plus détruit au monde. En l'espace de 50 ans, leur surface a diminué de plus d'un tiers. C'est même trois fois plus rapide que la déforestation. Et pourtant, la préservation des zones humides, en tant que véritables réservoirs de biodiversité, est un enjeu de taille pour la régulation des ressources en eau, la protection contre les inondations, le stockage du carbone, etc.

La reconquête de ces espaces doit être un objectif phare dans la lutte contre le changement climatique. C'est justement l'un des axes forts de la politique que nous portons pour la protection des espaces naturels sensibles.

Des solutions existent, elles viennent et viendront des territoires. Nous avons les moyens d'agir et de mener une véritable politique sur l'eau à l'échelle de nos territoires.

C'est tout le sens de la démarche que nous avons engagée, entre le Département, l'État - Madame la

Préfète -, et les acteurs du territoire haut-marnais, à travers les Assises de l'eau, afin d'aboutir à une feuille de route stratégique pour la préservation de l'eau dans notre magnifique département - je crois que le film que nous avons vu en était un bon témoignage -.

C'est une chance Madame la Préfète, d'avoir été nommée ici. Vous avez vu tout ce qui vous attend, tout ce que vous allez pouvoir découvrir.

Dans le cadre de ce plan, que nous aurons l'honneur de dévoiler à l'horizon de la fin de l'année 2023, nous porterons de nouvelles actions concrètes avec les Syndicats de rivière et les Communes pour contribuer à la sauvegarde de ces zones humides.

À cet effet, je tiens à saluer la mobilisation des nombreux élus locaux et des acteurs impliqués sur la question, à l'occasion de ce 15<sup>e</sup> séminaire Ramsar, qui promet des débats particulièrement riches. Des échanges fructueux qui ressortiront, je souhaite que chacun prenne conscience de la fragilité de nos écosystèmes, mais aussi de ces atouts, dans la perspective de réussir ensemble le défi du changement climatique.

La question de la transition écologique n'est pas l'apanage d'une seule personne, sa réussite dépend au contraire de la mobilisation de l'ensemble des forces vives de nos territoires respectifs, avec pour objectif de trouver des solutions viables, en cohérence, bien évidemment, avec le reste du territoire métropolitain.

Merci à vous et bon séminaire. ”



**Jacky DESBROSSE**

Vice-président de la Commission Environnement, Région Grand Est

” Madame la Préfète, Monsieur le Ministre, Cher Patrick, Quentin, en tant que voisin, puisque je suis marnais, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chacun en vos grades et fonctions,

Je dois d'abord excuser Franck Leroy, qui est aujourd'hui à la réunion nationale des Régions de France en Bretagne, à Saint-Malo. C'est un plaisir pour moi de le représenter.

La Région Grand Est se félicite particulièrement de la tenue de cette manifestation dans notre territoire qui compte quatre sites Ramsar, ce qui est tout à fait exceptionnel.

Cette manifestation nationale est primordiale car riche en échanges d'expériences - nous l'avons vu dans la première partie de cette matinée -, avec des acteurs très engagés et particulièrement performants - nous avons pu le voir par la qualité des présentations qui ont été faites dans cette première partie -.

Evidemment, l'atout des zones humides, dans le cadre d'un contexte de changement climatique qui se confirme et nous rappelle tous à nos responsabilités en permanence, n'a que plus d'importance.

Nous nous réjouissons tout particulièrement des engagements territoriaux qui ont été pris, notamment dans le cadre du Contrat territorial de l'eau, du climat et des sites et étangs de Champagne humide, où cet engagement a été marqué d'une manière très forte.

Cet engagement s'inscrit dans une dynamique régionale déterminante, qui est celle d'une Région Grand Est dotée d'une Stratégie régionale de la biodiversité qui va couvrir la période 2020-2027, avec des trajectoires particulièrement ambitieuses, notamment :

- Préserver les espaces naturels : la Région Grand Est soutient 27 Réserves naturelles régionales, dont 3 en zone Ramsar Champagne humide, et engage une sélection de 10 nouvelles Réserves naturelles régionales d'ici 2027 ;

- Reconquérir des milieux dégradés : concrètement, dans le cadre de notre feuille de route sur le changement climatique, la Région s'engage d'une manière très forte à restaurer des zones humides en tant qu'éponges et climatiseurs naturels, notamment via le réseau des sites Ramsar régionaux et aussi dans le cadre des zones humides classées Natura 2000 ;

- Améliorer notre capacité à retenir l'eau sur nos sols, éviter le tassement des sols, c'est un point qui devient beaucoup plus prégnant que ce que nous avons pu connaître, à travers aussi notre politique de développement sur l'agroforesterie. Tout cela entre dans le cadre des objectifs du SRADDET. Tout cela se concrétisera par la réalisation d'une cartographie un peu plus fine au niveau des zones humides du Grand Est - c'est important - qui nous permettrait normalement, à terme, de pouvoir réaliser une restauration sur une surface de 2 000 ha.

- Atteindre aussi un objectif ambitieux de 1 000 ouvrages hydrauliques franchissables, c'est aussi un point important ;

- Et restaurer 3 200 km de cours d'eau.

Voici résumés quelques-uns de nos grands objectifs.

Par ailleurs, la Région entend renforcer sa connaissance pour mieux agir, notamment par la coordination d'un Observatoire de la biodiversité, le soutien aux programmes de connaissance de l'état de la biodiversité et notamment la modélisation des trames vertes et des trames bleues.

Consolider la gouvernance de l'eau est un sujet ô combien actuel, avec la création d'un Observatoire de l'eau dans le Grand Est et l'organisation de Rencontres régionales de l'eau tous les deux ans : nous avons tenu à avoir des rencontres régulières.

Mobiliser les acteurs pour améliorer l'efficacité et la cohérence des politiques publiques est un autre sujet important, puisque nous voyons que beaucoup de dispositifs se croisent et il ne faut pas qu'ils se télescopent, pour que nous puissions tous travailler ensemble. Au niveau de la Région Grand Est, nous apporterons notre pierre à l'édifice, l'idée étant bien sûr de mutualiser les actions et de soutenir tout ce qui tourne autour de l'ingénierie des projets. C'est important.

la Région entend renforcer sa connaissance pour mieux agir par la coordination d'un Observatoire de la biodiversité et le soutien aux programmes de connaissance de l'état de la biodiversité

Pour terminer, bien sûr je veux rappeler la coordination que nous allons apporter - et que nous avons déjà apportée d'une manière très forte - dans le cadre de notre projet LIFE Biodiversité, qui est un projet extrêmement conséquent, qui a mis les moyens avec les coordinateurs qui sont ici aujourd'hui, pour coordonner tout cela.

Pour conclure, je dirai qu'il faut que ce genre de rencontres soient des rencontres qui fédèrent. Nous avons aussi le souci à la Région - et cela a été évoqué dans les présentations et le film - de continuer à maintenir les activités humaines et à pouvoir trouver la meilleure coordination de toutes les pratiques et tous les usages.

C'est une chose à laquelle nous tenons beaucoup au niveau du Conseil régional, de manière - Quentin l'a évoqué tout à l'heure dans sa présentation - à réussir tous ensemble, chacun apportant son expérience et ses compétences.

Je vous souhaite, je nous souhaite, des fructueux échanges à l'occasion de ce séminaire.

Merci à tous. ”



**Marielle CHEVALLIER**

Présidente du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

« Monsieur le Ministre,  
Président de l'EPTB Seine Grands lacs,  
Président du Grand Paris, Cher Patrick,  
Madame la Préfète,  
Monsieur le Président de Ramsar France,  
Mesdames, Messieurs les représentants de l'État,  
Mesdames, Messieurs les représentants  
de la Région Grand-Est,  
Monsieur le vice-président du Conseil départemental,  
Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération  
de Saint-Dizier et Maire de Saint-Dizier,  
Merci de votre accueil,  
Mesdames, Messieurs les représentants de l'Agence  
de l'eau Seine-Normandie,  
Mesdames, Messieurs les représentants du  
Département de la Haute-Marne,  
Mesdames, Messieurs,

Dès 1991, le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient  
s'est investi dans la préservation et la valorisation du  
site Ramsar des Étangs de la Champagne humide et sa  
labellisation auprès de l'État.

**Je souhaite la mise en œuvre de nombreuses actions pour préserver concrètement les milieux humides du site. Pour cela, le Parc compte sur l'engagement des élus et des acteurs du territoire.**

Depuis 2022, c'est un nouveau chapitre qui s'est ouvert dans le Parc, avec la coanimation du site aux côtés de Seine Grands Lacs. Même si ce coportage n'est pas toujours très visible, ou pas encore suffisamment

affirmé, je ne doute pas que la collaboration entre le PNR FO et l'EPTB se renforce.

Cette co-animation n'existerait pas non plus sans le soutien et l'investissement de très nombreux partenaires, que je tiens ici à remercier, en particulier : l'Agence de l'eau Seine-Normandie, la Région Grand Est, la DREAL, la LPO, le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne, le CPIE Sud-Champagne, et bien d'autres.

Je souhaite la mise en œuvre de nombreuses actions pour préserver concrètement les milieux humides du site.

Pour cela, le Parc compte sur l'engagement des élus et des acteurs du territoire.

Un engagement qu'ont déjà pris les Communes de Courteranges et de Belval-en-Argonne, labellisées Villes des zones humides.

Je me réjouis de l'engagement de la Commune d'Hampigny en faveur des milieux humides.

Cette Commune, située au nord-est du Parc, en plein cœur du site Ramsar, dépose cette semaine sa candidature au label Ville des zones humides.

Durant ces trois jours de séminaire, nous aurons des retours d'expériences, des illustrations de ce qui fonctionne dans les territoires et qui contribue à la préservation de nos zones humides.

Sachons nous en inspirer, expérimentons, travaillons ensemble !

Aujourd'hui nous enclenchons la déclinaison opérationnelle du document d'orientation du site Ramsar des Étangs de la Champagne humide, en signant le Contrat territorial Eau et Climat.

Demain, sachons le mettre activement et collégialement en pratique et en mouvement !

Je vous remercie de votre écoute et vous souhaite un très bon séminaire. »



**Patrick OLLIER**

Président de Seine Grands Lacs

« Bonjour à toutes et à tous,  
Madame la Préfète,  
Monsieur le Président, Cher Jérôme, Cher Ami,  
Président de Ramsar France,  
Chère Marielle et Chère partenaire,  
Monsieur le maire de Saint-Dizier, merci de ton accueil,  
Cher Quentin, dans ce magnifique théâtre, c'est fantastique d'avoir une trace de ce patrimoine dans sa ville, je voudrais avoir la même chose chez moi, tu as beaucoup de chance,  
A toutes et à tous, en vos titres et qualités, je vous salue,

Je ne vais pas citer tout le monde, vous êtes trop nombreux, mais je tiens à saluer certaines personnes qui ont été les acteurs de cette manifestation, qui sont nos référents : d'abord pour Ramsar France, Bastien Coïc, et nos animateurs pour Seine Grands lacs, Maud Potier, et pour le Parc naturel de la Forêt d'Orient. Ce sont eux qui ont fait le travail et je les remercie du travail qu'ils ont fait, avec l'ensemble des personnalités qui sont intervenues.

Je ne vais pas être très long, mais je dois vous dire que j'apprends beaucoup avec vous. Pour moi c'est passionnant, de venir très souvent, Madame la Préfète, dans votre magnifique département, parce que je repars enrichi de choses que je n'avais peut-être pas si bien senties auparavant.

On peut aborder des sujets différents mais qui nous permettent de nous retrouver toutes et tous : d'abord Seine Grands lacs et l'action de Seine Grands lacs et les ambitions de Seine Grands lacs.

Oui, nous avons une ambition très forte, nous sommes déterminés, avec le directeur général, Baptiste Blanchard, avec le Comité syndical, depuis un an et demi, à mettre en place une nouvelle dynamique de Seine Grands Lacs, une présence sur le terrain, avec des élus qui sont là et faire en sorte que cette action que nous menons soit complémentaire de toutes les autres actions de tous les autres acteurs, pour qu'ensemble nous puissions avancer. Et faire en sorte que ce dialogue transversal puisse avoir lieu pour déterminer les actions, trouver les financements et réaliser ces actions.

A titre d'exemple, depuis 30 ans, il ne s'était pas passé grand-chose au niveau de l'animation de cette zone, qui est quand même, avec 255 000 ha, la plus grande de France.

En un an et demi à peu près, nous avons :

- Fait le bilan,
- Engagé une réflexion, déterminé une vingtaine d'actions – 22 je crois - et décidé d'y mettre 800 000 € pour les financer. Les choses sont engagées.

Donc voilà des signes positifs que je souhaite vous apporter, avec ceux qui travaillent avec nous, et notamment le PNR avec Marielle. Parce que c'est quelque chose qui a beaucoup de sens pour moi : montrer notre volonté d'avancer et faire en sorte qu'en avançant nous puissions vous rencontrer, vous qui êtes des experts, vous qui avez la connaissance des choses que modestement je peux dire que moi je n'ai pas. Mais Monsieur Jérôme Bignon, lui, l'a, au niveau national et international.

Je ne plaisante pas, vous êtes près de 200 ici, vous avez tous des connaissances très très pointues dans tous vos domaines.

C'est la collecte de ces connaissances, qui doivent venir vers nous, les décideurs, qui peuvent vous aider à aller plus loin dans vos actions. C'est cela que nous devons réussir à faire, avec le soutien de l'État et merci de ce que vous faites déjà depuis des années, c'est très significatif pour nous.

Nous avons voulu organiser ce séminaire Ramsar ici pour une seule raison, Jérôme, c'est parce que nous nous sommes rencontrés tous les deux. C'est aussi bête que cela. Parce que nous avons été longtemps députés ensemble, dans l'ancien temps, au siècle dernier. Tu m'as dit "Patrick il faut que je fasse un séminaire".

Quentin était à côté, j'ai dit "on le prend, Quentin, on le fait chez toi". Nous avons mis 50 000 € au pot et ce séminaire a lieu. Il n'y a pas de hasard dans la vie : cela se fait parce qu'on le décide. Je voulais le dire, parce que c'est important pour que vous compreniez ce que nous voulons engager comme actions.

Je reviens maintenant sur ce que fait Seine Grands Lacs. Que ce soit Monsieur Gouverneur ou Jacky Desbrosses, vous avez évoqué la Métropole du Grand Paris et ce que nous faisons.

Ce que je souhaite, en tout cas moi en tant que ce que je suis, pas grand-chose mais Président des deux institutions, Seine Grands Lacs et la Métropole, c'est que nous arrêtions, les uns et les autres - je vais peut-être en offenser certains -, de travailler en silo, que nous arrêtions d'avoir des voies parallèles sans qu'il y ait d'aiguillage.

C'est mon souci. Je rencontre cela dans ma mairie de Rueil-Malmaison, je rencontre cela à la Métropole aussi et je le rencontre ici aussi.

Et tant que nous serons dans des silos qui ont du mal à se rencontrer et qui se tendent la main de temps en temps lors d'événements comme celui d'aujourd'hui, nous n'avancerons pas.

Le problème est que chacun abandonne ce qui peut être de sa fierté d'être lui-même pour avoir la culture de la fierté collective, c'est cela qui est important. A partir de là, Jérôme, nous arriverons à bien travailler pour les sites Ramsar.

A Seine Grands Lacs, nous nous occupons des inondations, de nos quatre grands lacs. Nous avons lancé depuis un an un programme de zones d'expansion des crues (ZEC), parce qu'à Seine Grands Lacs il n'y avait que les quatre grands lacs et quand nous sommes arrivés, nous avons décidé d'engager la Bassée, avec 10 à 15 cm de moins pour l'aval, qui sera terminée pour les Jeux Olympiques. Et la Métropole met près de 40 millions d'euros pour la Bassée. La Métropole ne serait pas là, la Bassée ne se ferait pas. C'est un exemple. Voilà pourquoi je veux jumeler les actions des deux établissements. Les ZEC c'est pire encore, parce que, j'ai découvert par hasard que la Métropole peut, avec sa taxe GEMAPI - je souhaite que vous entendiez ce que je dis parce que personne ne sait cela -, avoir un produit de taxe sur 7 millions d'habitants de la Métropole.

Celui-ci est aujourd'hui de 2,50 € par foyer fiscal, soit 20 millions d'euros cette année, mais je pense que nous pouvons aller jusqu'à 10-12 €, comme la moyenne nationale des taxes GEMAPI : personne ne se plaindra de payer 12 € par an pour se protéger des inondations, je pense, j'en suis même certain. Mais le produit financier qu'on retirera de cela me permet de financer des travaux, jusqu'à Châtillon-sur-Seine, aux sources de la Seine, aux sources de la Marne, de l'Yonne, qui permettent de réguler les crues et de compléter ce que les quatre grands lacs font et ce que la Bassée fera. Si on a une centaine de ZEC qui permettent de retenir

l'eau, nous arriverons peut-être à protéger la France, mais surtout Paris et sa région - car c'est quand même le centre de l'économie nationale - de la crue de 1910 qui, si elle nous tombe sur la figure après qu'on ait fait nos travaux pourrait être réduite - c'est un rêve que je fais, ce n'est pas une décision - à une crue de 2018.

Si on réussit ce pari, nous n'aurons pas perdu notre temps. Ça c'est pour les inondations. C'est une volonté en tout cas.

Pour l'été, j'ai été surpris que sur Paris - car je fais aussi partie du Conseil d'administration des JO - si on ferme les vannes de nos lacs, c'est 60 % en moins d'eau. Les bateaux et les péniches ne passent plus à Paris.

Vous voyez donc que ce que nous faisons pour la gestion de l'eau est extrêmement important.

Ici, ce que nous faisons pour la Champagne humide, rentre dans cette gestion nationale que nous voulons mettre en place pour l'eau, quelle que soit la forme de cette eau, que ce soit pour boire, pour les loisirs, etc. C'est extrêmement important que nous le fassions ensemble là aussi.

Je termine sur les équilibres, parce qu'en réalité, dans notre vie, tout est question d'équilibre, ici comme ailleurs.

Si on est capable de respecter les équilibres, on s'aperçoit qu'on avance.

J'ai entendu tout à l'heure 1991. En 1990, j'étais président de ce que j'avais créé à l'époque, Parcs nationaux de France, et j'étais président du Parc national des Écrins dans les Hautes-Alpes, j'étais député des Hautes-Alpes. A cette époque-là, j'ai imposé au Gouvernement - c'était Madame Lepage et cela a été très violent -, que dans les zones périphériques des Parcs nationaux il y ait de l'activité humaine, ce que les services de l'État ne voulaient pas. Parce que s'il n'y a pas le maintien de l'activité humaine, agricole, artisanale, etc. dans les zones de protection, ce sont des zones qui se désertifient. Et on a un territoire désertifié, il n'y a plus d'équilibre.

Vous ici, vous avez travaillé dans le même esprit, pour préserver les activités agricoles, etc. dans la zone. Cela m'a troublé ce que tu as dit, car nous avons fait la même année - 1990 - des choses identiques à 1 400 m d'altitude et ici quasiment au niveau de la mer. La preuve est que tout est question d'équilibre. Il faut être capable de dépasser les clivages qui peuvent nous séparer. Car ces équilibres doivent être humains et il faut respecter l'activité humaine. Il faut l'entretenir dès lors qu'elle ne contribue pas au déséquilibre : les activités de loisirs, les activités des associations - quelles

que soient les associations -, il ne doit pas y avoir de combat entre les uns et les autres et il faut trouver la voie commune.

J'ai été déjà très long, j'en ai conscience. Je termine.

Je voudrais que vous entendiez bien l'avertissement que personnellement je me permets de vous donner. Parce que si j'arrive à jumeler l'action de la Métropole du Grand Paris, pour avoir des implantations d'actions métropolitaines - c'est-à-dire que nous vous apportons quelque chose pour les travaux qu'on peut faire dans le cadre de ce que Seine Grands Lacs fait -,

**Il faut canaliser les intelligences et faire en sorte qu'elles ressortent à travers des programmes et des projets, qui sont acceptés par les populations, et qui sont financés par les différents secteurs**

cela démultiplie les moyens financiers. Personne n'avait imaginé ce genre de système. C'est encore une question d'équilibre.

Ce ne sont pas les urbains qui viennent conquérir le rural. D'abord je ne suis pas urbain. Mais c'est le rural qui doit

avoir une collaboration constructive avec les urbains, l'inverse. C'est ensemble que nous avancerons, il n'y a pas le rural contre l'urbain.

Ce que nous faisons ici, c'est pour protéger, peut-être, là-bas, et ce que nous faisons là-bas, c'est pour protéger un aval plus bas : nous pouvons aller jusqu'au Havre bientôt avec nos opérations.

Il faut avoir simplement ce que j'appelle une intelligence collective. Et elle est riche cette intelligence. Parce que si on additionne nos intelligences respectives dans nos spécialités, on est les meilleurs du monde. Et il faut les canaliser et il faut faire en sorte qu'elles ressortent à travers des programmes et des projets, qui sont acceptés par les populations, et qui sont financés par les différents secteurs. Après il n'y a plus de problèmes.

Il faut faire en sorte que les acteurs ne retiennent que cela et ne pensent plus à ce qui peut, éventuellement, les diviser.

Moi à mon modeste niveau je le fais. J'avale beaucoup de couleuvres. J'ai même avalé un boa constrictor il y a quelques mois.

Pourquoi je fais cet effort sur moi-même ?

Même si cela me vaut des crises de foie de temps en temps, ce n'est pas grave. Il faut que chacun fasse cet effort sur lui-même, pour qu'ensemble on ne retienne que ce qui peut nous unir.

C'est important ce congrès Ramsar, parce que si on retient ce qui peut nous unir, on aura beaucoup fait pour faire avancer notre projet commun.

Parce que notre responsabilité collective, face aux populations qui sont concernées, est terrible.

Il ne faudra pas s'étonner, si nous ne sommes pas capables de faire ce que je souhaite que nous fassions ensemble, que dans quelques années on nous montre du doigt, on vous montre du doigt, on me montre du doigt, en disant "vous avez été des incapables, vous n'avez pas su préparer l'avenir, vous n'avez pas su nous protéger, vous n'avez pas su faire les efforts nécessaires pour engager ce qu'il fallait faire pour nous protéger et surtout protéger cette biodiversité magnifique dans nos zones humides et cette nature importante que nous devons, ensemble, protéger."

Alors ensemble allons jusqu'au bout du chemin.

Et Vive Ramsar, mon cher Jérôme !





**Jérôme BIGNON**  
Président de l'association Ramsar France



« Madame la Préfète,  
Monsieur le Ministre, Cher Patrick,  
Monsieur le Maire,  
Madame la Présidente du Parc naturel régional,

Je vais essayer d'aller vite parce que le temps passe et j'ai quelques choses à vous dire.

D'abord, merci d'être venus nombreux et nombreuses à cette quinzième édition du séminaire Ramsar en France. C'est pour nous un encouragement formidable, pour ce 15<sup>e</sup> épisode que nous écrivons avec un Conseil d'administration dynamique, une équipe de deux hommes extrêmement compétents, scrupuleux et travailleurs, qui nous assistent. Et avec comme moyens l'aide du ministère évidemment, qui nous donne un grand coup de main, à travers Ghislaine Ferrère que je nomme parce qu'on ne parle jamais assez d'elle. Elle est là dans la salle et elle est une précieuse, précieuse, équipière de Ramsar. Ramsar France ne serait pas ce qu'il est si Ghislaine n'était pas avec nous depuis si longtemps.

Je voudrais également signaler quelque chose d'important, c'est qu'aujourd'hui dans la salle, nous avons des Réunionnais qui sont là avec nous, qui marquent l'intérêt de nos outre-mer pour Ramsar.

Je voudrais saluer aussi tous les inscrits qui sont venus de nombreux sites ; plus de 20 sites sont présents aujourd'hui, ce qui est pas mal. Il y a aujourd'hui 53 sites labellisés. Nous aimerions aller plus vite, mais c'est un travail considérable que d'accompagner une équipe qui prétend venir à Ramsar. Nous avons beaucoup de candidats qui sont encore sur la liste et nous espérons continuer ce travail qui unit des élus locaux, le ministère, les administrations locales, et puis des tas de militants de la cause de l'eau, de la cause de Ramsar, qui ont compris l'intérêt de cette idée géniale qui a jailli du crâne de Luc Hoffman. Peut-être que cela ne vous dit rien, peut-être que si : Luc Hoffman, c'était un ingénieur d'une très grande famille suisse, qui avait mis en place les laboratoires Hoffman-Laroche. Cet homme, au lieu de passer sa vie dans la pharmacie et la chimie, a transformé sa vie pour le bien-être de l'humanité, en donnant aux zones

humides une possibilité d'exister, car elles étaient souvent laissées de côté, ne présentant pas, aux yeux de la civilisation de l'époque, un intérêt suffisant pour être sauvegardées.

Avec cette conscience très forte qui l'animait, il avait beaucoup d'argent et il a consacré une partie de cette fortune à cette aventure. En 1960, il a convaincu les chefs l'État ; en 1971, Ramsar est devenu un label international que la France a rejoint en 1986. Aujourd'hui la France a la chance d'avoir 53 sites Ramsar, et un 54<sup>e</sup> qui ne devrait pas tarder si mes renseignements sont bons, mais je ne veux pas le dénoncer parce que ce serait trahir les secrets l'État, donc je vous laisse deviner.

Encore quelques mots, parce que j'ai promis d'être bref, ce qui n'est pas mon habitude.

Je voudrais aussi remercier deux personnes qui sont essentielles pour cette journée. Je vais commencer par la dame, c'est Anne Lombardi, qui prend les notes scrupuleusement, pour tenir les actes de nos réunions. C'est essentiel d'avoir la mémoire, parce que vous avez tous la mémoire de ce qui s'est dit quand cela vous a intéressé, mais tout ce qui ne vous intéressait pas, vous l'avez oublié. Merci Anne, c'est une fidèle et remarquable collaboratrice que nous avons pour ces opérations.

Je voudrais également remercier Frédéric Denhez, parce que sans Frédéric la réunion ne serait pas la même. Chacun a son style et le vôtre est extrêmement sympathique et intelligent. Nous nous reverrons peut-être.

Encore peut-être deux ou trois choses : les Villes Ramsar. On parle des villes, mais il y a peut-être une forme de confusion.

A l'origine les villes n'étaient pas labellisées Ramsar, cela n'existait pas. Et puis, il y a eu des démarches qui ont été lancées, notamment par les Coréens. On peut se demander pourquoi les Coréens se sont intéressés à cela. Parce qu'ils se sont dits que c'était peut-être une bonne idée de mettre en valeur les villes des zones humides. Je suis allé en Corée d'ailleurs représenter Ramsar France, avec les Villes Ramsar

françaises, notamment il y avait Amiens. Nous avons obtenu qu'Amiens organise le 2<sup>ème</sup> cercle des maires des Villes Ramsar. Aujourd'hui, nous avons eu la chance d'avoir Courteranges et Belval-en-Argonne - dont les deux maires sont ici avec nous -, qui sont devenues Ville Ramsar.

Il y a toute une dynamique qui se met en place. Nous faisons avec les moyens que nous avons.

Nous sommes aidés beaucoup par des collectivités, nous sommes aidés beaucoup par la haute fonction publique, nous sommes aidés beaucoup par l'État qui nous donne une subvention importante pour vivre, qui nous fait travailler avec les équipes du ministère, de la direction de l'Eau, de l'Office français de la biodiversité.

Nous avons une relation qui est devenue extrêmement solide, confiante, intelligente, et nous aide à essayer d'avancer.

C'est très long, très compliqué. Nous pourrions, en France, avoir 150 sites Ramsar, techniquement, sur le papier. Nous connaissons les sites qui sont potentiellement en devenir de Ramsar, mais c'est compliqué, cela ne se fait pas en 5 minutes. Il faut beaucoup d'intermédiaires pour arriver à la nomination de ces sites donc c'est un travail considérable. Et le Conseil d'administration a eu la gentillesse de m'entourer depuis pas mal d'années. Ce sont des complices à l'origine et aujourd'hui ce sont devenus aussi des amis, tous autant

**Nous sommes beaucoup aidés par des collectivités, la haute fonction publique, l'État, qui nous fait travailler avec les équipes du ministère, de la direction de l'Eau, de l'Office français de la biodiversité**

qu'ils sont, parce que c'est un travail d'équipe formidable que nous menons et confiant avec l'administration, et confiant aussi avec les administrations locales. Je saisis l'occasion de remercier Madame la Préfète parce qu'elle représente aujourd'hui ses collègues. Nous avons toujours eu une écoute bienveillante des Préfets et des sous-Préfets, qui sont essentiels évidemment, à la fois dans

l'intérêt qu'ils portent à cette aventure, et aussi pour régler des problèmes que parfois nous n'arrivons pas, nous avec nos petits bras associatifs, à résoudre comme l'État peut le faire.

Donc merci Madame la Préfète, si vous avez la gentillesse de transmettre à vos collègues notre gratitude, je vous en serai, là encore, reconnaissant.

Voilà ce que je voulais vous dire.

Merci pour cette belle assemblée dans ce théâtre magnifique. J'espère que nous aurons l'occasion de revenir, puisque j'avoue que c'était la première fois que je venais à Saint-Dizier et j'ai découvert une ville pleine de charme et de potentiel. Donc merci Monsieur le Maire de nous avoir accueillis avec tant de gentillesse.

Et à très bientôt et bonne journée, parce que nous avons encore aujourd'hui, demain toute la journée et vendredi, donc profitez-en bien ! Merci. »





**Régine PAM**  
Préfète de Haute-Marne

« Monsieur le Président de Ramsar France, je suis vraiment ravie de faire votre connaissance aujourd'hui, Monsieur le Ministre, Monsieur le Président de l'EPTB Seine Grands Lacs, Président de la Métropole du Grand Paris, nous nous retrouvons souvent, déjà depuis un mois, j'en suis ravie, Madame la Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, Monsieur le représentant du Conseil régional, Messieurs les représentants des Conseils départementaux de la Marne et de la Haute-Marne, Monsieur le Directeur de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, je ne suis pas sûre qu'il soit là, Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur, Monsieur le sous-Préfet, Cher Laurent, Mesdames, Messieurs, les chefs de service de l'État, Mesdames, Messieurs,

Je ne suis pas sûre que vous ayez compris l'allusion à La Réunion, mais La Réunion c'était mon poste il y a un mois et la Haute-Marne c'est maintenant.

Quelle excellente initiative que d'organiser ce séminaire en Haute-Marne, qui partage, avec l'Aube et la Marne, le plus grand site Ramsar, reconnaissance des zones humides de qualité, de France métropolitaine.

Vous l'avez dit, pour moi c'est un émerveillement d'arriver ici en Haute-Marne, et c'est un émerveillement d'entendre ce qui se passe dans cette zone Ramsar. Ce qui m'a frappée dans le film que nous avons vu tout à l'heure, certes ce sont les images, mais c'est aussi et surtout la qualité du son. C'est un son remarquable que d'avoir à entendre autant d'espèces sur ce périmètre.

Au nom de Madame Josiane Chevalier, Préfète de la Région Grand Est, puisque nous sommes aussi ici dans une dimension régionale, je suis vraiment ravie de vous voir si nombreux ici en Grand Est, en Haute-Marne, à Saint-Dizier, pour vous permettre d'échanger entre experts mais aussi pour vous faire découvrir, à l'occasion de ce séminaire, les richesses de la Champagne humide.

Je tiens quand même à redire ce que vous avez déjà entendu vraisemblablement dans le film, puis avec d'autres intervenants : la particularité première de ce site est son périmètre. Il est immense, il compte 228 communes, trois départements. Il est également le plus complexe en raison de son hétérogénéité, avec près de 60 % du secteur recouverts par de nombreux espaces protégés ou gérés : le Parc naturel régional, les sites Natura 2000, les Réserves nationales et régionales, les Arrêtés préfectoraux de protection de biotope, et pour autant seulement 10 % du territoire classé comme zone à dominante humide.

Le reste du territoire est occupé par des zones orphelines, sans gestion durable identifiée ni protection, des grands massifs forestiers ou des terres agricoles, dont des prairies humides qui présentent aussi un intérêt du point de vue de la biodiversité qu'elles peuvent héberger.

Ce site est transversal aux vallées de l'Aisne, de la Marne, de l'Aube, de la Seine.

La diversité des espaces entraîne une multiplicité d'acteurs, nous l'avons souvent évoqué ce matin, en matière de biodiversité, de grand cycle de l'eau, d'activités économiques, tant sur le secteur agricole, forestier, activités de loisirs, activités de tourisme.

Et il se trouve que, sous l'égide de la Préfète de Région, la DREAL Grand Est s'est associée à l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour relancer la dynamique de projets communs pour ce site.

Mesdames, Messieurs, la signature aujourd'hui du Contrat territorial Eau et climat est un événement important pour la Région Grand Est.

C'est un moment fort, parce qu'il représente la concrétisation de six années de démarches concertées et d'efforts pour élaborer un document d'orientation, définir des enjeux, un mode de gouvernance, un projet de territoire.

**La signature du Contrat territorial Eau et climat est un moment fort, car il représente la concrétisation de six années de démarches concertées et d'efforts pour élaborer un document d'orientation, définir des enjeux, un mode de gouvernance**

Nous avons dans ce contexte trois ans pour agir - 2023-2025 -, trois ans pour développer et valoriser une image, une identité territoriale du site, à partager notamment avec nos plus jeunes. J'y tiens beaucoup.

Vous avez alerté sur le risque de déshériter. Moi je voudrais renforcer l'idée d'une volonté commune et déterminante, vraiment très affirmée, de partager aussi cette image avec nos jeunes générations.

Trois années pour améliorer les connaissances, développer des pratiques durables. Là je n'ai aucun doute. Vous l'avez rappelé, Monsieur le Ministre, les éminences, les experts sont présents.

Trois années pour assurer un aménagement et un développement durable du territoire. Et là encore,

vous pourrez compter sur l'ensemble des acteurs. En plus les financeurs étant présents, je pense que nous avons tous les moyens pour y arriver.

Avant-hier, en Conseil de planification écologique, le Président de la République a acté l'objectif de 50 000 ha de zones humides à restaurer d'ici 2026. Une fois encore, la Région Grand Est se veut exemplaire.

Le site Ramsar Etangs de Champagne humide porte à ce titre beaucoup d'enjeux. C'est pourquoi l'État s'est engagé dans l'élaboration de ce contrat et c'est pourquoi l'État continuera de s'engager dans le suivi de ce contrat.

Excellents travaux à tous et bon séjour en Haute-Marne !



## 2. Signature du Contrat de territoire "Eau et Climat" site Ramsar Etangs de la Champagne humide

**Jean-Christophe INGLARD**  
Directeur territorial Vallées de la Marne, Agence de l'eau Seine-Normandie

« Merci à tous les partenaires pour la signature de ce contrat.

Il s'agit d'un contrat sur 3 ans qui liste un certain nombre d'ambitions pour le site Ramsar. Les trois enjeux essentiels ont été annoncés, parmi lesquels mieux faire connaître ce site et ses ambitions. Un certain nombre d'actions sont énumérées dans ce document, qui seront mises en œuvre par les différents partenaires, le tout chapeauté par une animation portée par Seine Grands Lacs et le PNR Forêt d'Orient.

C'est un contrat ambitieux pour lancer une démarche d'amélioration de la communication, de la connaissance et de l'état des sites.



# 4. L'AGRICULTURE ET LES ZONES HUMIDES



Frédéric DENHEZ  
Animateur



Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS  
Biologiste et écologue, Grand Témoin

Frédéric DENHEZ  
Quel est votre sentiment sur ce qui s'est dit ce matin ?

Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS

Ma première impression est une forme de vertige de voir toutes ces bonnes fées, venant d'horizons différents, qui se penchent sur les zones humides. Peut-être que pour les fondateurs de cette préservation des zones humides, le fait de voir autant de gens différents s'intéresser au sujet, leur donne le sentiment

d'être un peu submergés. Il ne faut pas les déposséder de ce qui a fait leur vie et leur passion, mais en même temps accueillir ces nouveaux arrivants qui ont pris conscience de l'importance de l'enjeu.

La nature est complexe et personne ne peut prétendre la comprendre dans sa globalité. Chacun parle de son point de vue. Ces milieux ont des tas d'usagers, humains et non humains, et parler au nom des non humains est un vrai défi. Pour Bruno Latour, cela revenait à prendre part à la politique de la nature.

Nous réalisons des prélèvements de tourbe sur lesquels nous effectuons des analyses très normées pour qualifier leur état de dégradation



## 1. L'intelligence coopérative au service du vivant

Jacques THOMAS

Directeur Groupe coopératif Eïwa,  
Président Association française pour l'étude du sol

Le groupe coopératif Eïwa est constitué de trois sociétés coopératives, SCOP et Société coopérative d'intérêt collectif, qui depuis un peu plus de vingt ans s'occupent de médiation scientifique en Occitanie, dans le Tarn.

Un des chantiers entrepris au début des années 2000 est de travailler autour des ressources en eau, d'abord les zones humides (le rés'eau Sagne, "sagne" en Occitan signifiant zone humide) et plus récemment l'eau présente dans les sols (le rés'eau Sol). Un parti pris de notre programme d'actions a été de travailler avec les usagers (propriétaires, gestionnaires...), directement sur les parcelles. Notre travail est inspiré des conclusions du programme LIFE Tourbières de Midi-Pyrénées. Lors de ce programme, nous avons en effet compris qu'il y avait énormément de petits sites de petite taille, appartenant à beaucoup de propriétaires, qui pour la plupart n'étaient pas conscients du patrimoine dont ils disposaient.

Le programme rés'eau Sagne a débuté en 2001, porté par la Coopérative d'intérêt collectif Rhizobiome, créée sous cette forme pour que les propriétaires gestionnaires des sites soient partie prenante dans la gestion.

Les zones humides du Tarn ont été créées involontairement par l'Homme à la fin du Néolithique, lorsque les montagnes du sud du Massif central ont été déforestées, entraînant des perturbations dans les écoulements d'eau de surface. Les cuvettes et bas-fonds ont alors augmenté leur capacité à recevoir cette eau et des tourbières se sont installées. Les tourbes sont de faible épaisseur, en moyenne d'un mètre, et surtout très minéralisées du fait de l'alternance d'années très sèches avec des années très pluvieuses - mais de moins en moins pluvieuses -. Nous avons donc des sites tourbeux dégradés.

Pour l'essentiel, ces espaces sont pâturés, la culture n'y est pas possible. Les autres sont abandonnés, puisque les derniers travaux forestiers de tentative de mise en valeur se sont arrêtés dans les années 1990. Suite aux acquis du programme LIFE Tourbières Midi-Pyrénées, environ 1 500 ha de zones humides étaient

connus dans ce territoire. Aujourd'hui, on atteint près de 6 000 ha, car les inventaires se poursuivent lors des interventions de terrain dans le cadre du rés'eau Sagne. En Midi-Pyrénées, il existe un attachement très fort au foncier et nous avons donc joué sur ce ressort, en proposant aux propriétaires de leur faire connaître la partie biologique qu'ils ne connaissaient pas de leur patrimoine. L'intérêt de travailler directement avec les propriétaires était aussi pour nous d'apprendre auprès d'eux.

Nous arpentons la végétation avec le propriétaire et lui faisons découvrir la végétation et le sol. Cela nous amène à produire un mini plan de gestion qui est traduit sous forme de charte, dont le principal engagement est de ne pas détruire le site. Les engagements peuvent aller plus loin selon la volonté des propriétaires et nous pouvons les aider à trouver des solutions de gestion.

Ce fonctionnement, basé sur cette charte essentiellement morale, a fait ses preuves, puisqu'en vingt ans, seule une personne sur 140 a quitté le dispositif.

Nous sommes aussi partis du principe que ces personnes n'étaient pas des ânes et n'avaient pas forcément besoin d'une carotte ou la menace du bâton pour avancer. Alors qu'il y a vingt ans, l'essentiel des programmes agricoles sur les zones humides reposait sur les aides agri-environnementales qui apportaient une prime mais sans accompagnement.

Finalement, la solution que nous proposons perdure depuis 23 ans tandis que celle des primes ne fonctionne plus sur ce modèle sur les zones humides.

Sur les quelque 5 800 ha de zones humides du territoire, 1 255 ha sont en adhésion dans le rés'eau sagne, essentiellement concentrés dans le sud du département, représentant 140 adhérents.

L'un des autres succès de l'opération est de ne pas tenir uniquement un discours scientifique et naturaliste moralisateur. Nous misons beaucoup sur le lien avec la population et, depuis 2008, nous organisons tous les ans une Fête des sagnes, sur le site d'un des adhérents. La plupart des adhérents actifs y participe, mais cela permet aussi de toucher les voisins.

Cela porte ses fruits, puisque les maires des communes nous demandent de revenir, et finalement la fête est autoportée, même si nous apportons notre soutien logistique. La Fête de 2023 vient d'avoir lieu et nous avons déjà deux propositions d'accueil pour l'an prochain. Nous avons également testé la formule Ecole des sagnes, avec des animations théâtrales, etc, sous une forme beaucoup plus luxueuse que la Fête des sagnes. Mais cela nous demande trop de préparation et cette année a été la dernière édition.

Le rés'eau Sol a été créé en considérant que les zones humides ne sont que l'expression des mouvements d'eau qui ont lieu dans tous les sols, et suite à une interpellation d'un représentant de l'Agence de l'eau qui nous a incités à nous intéresser aux précipitations qui alimentent les réserves en eau.

Ce programme est un peu plus engageant en termes de technicité, l'objectif étant de donner aux exploitants un certain sens critique et une capacité à comprendre ce qu'ils font. Nous avons donc créé un réseau d'ambassadeurs de sol sur ce territoire, en formant les gens à partir d'un cursus de quatre ans, réduit aujourd'hui à trois ans, pour observer leur propre sol, selon les différents compartiments - biologique, physique, chimique -. Ils doivent choisir un problème à résoudre et deux stations - une station témoin et une sur laquelle sont faites les mesures (carbone actif, respiration microbienne, capacité d'infiltration, intensité de la dégradation des matières organiques...) -. Ils réalisent eux-mêmes certaines des manipulations directement sur leurs parcelles et d'autres dans le laboratoire que nous avons créé dans nos locaux. Une technicienne les accompagne régulièrement sur le terrain. La première année, cet accompagnement est très fort, avec un cours d'une journée entière sur les fondamentaux liés au sol.

Une partie de notre personnel réalise néanmoins certaines analyses. Notre ambition n'est pas de former des techniciens spécialistes de la biologie des sols, mais de leur donner le sens critique et de leur apporter la méthode scientifique pour mettre en place les techniques qu'ils expérimentent.

Nous avons mis en place un Pecnot'Lab, l'équivalent du Fab'Lab pour les paysans. Nous avons également un atelier d'électronique et une imprimante 3D et nous avons créé toute une série d'instruments scientifiques - spectrophotomètre, robot permettant d'évaluer la capacité des agrégats du sol à résister à l'érosion... - car nous n'avions pas le budget pour nous fournir sur le marché traditionnel alimentant les institutions. Nous travaillons également avec l'IRD pour produire des instruments à destination de pays qui n'ont pas non plus

ces budgets. Nous sommes en train de développer des kits de matériel et de fournitures pour déployer sur le terrain, à moindre coût mais avec beaucoup de rigueur scientifique, toute une batterie de mesures permettant de cerner les processus d'activité et d'état des sols.

Le Pecnot'Lab propose des tutoriels, des vidéos expliquant comment réaliser les mesures, une application numérique pour saisir les données...

Tous les ans, nous réunissons tous les participants au programme pour discuter et analyser les résultats observés. Nous organisons des journées techniques. En 2019, nous avons commencé par une master classe avec Marc-André Selosse du Muséum, que nous avons poursuivi sous forme de webinaires suite au Covid. Nous les avons baptisés "C dans le sol" et c'est Frédéric Denhez qui anime ces émissions, dont une trentaine ont été réalisées à ce jour, avec une trentaine d'intervenants différents. Elles sont disponibles sur la chaîne Eïwa Media.

Depuis 2016 nous avons ainsi créé un réseau de 14 groupes et 140 participants. Ces gens sont des relais de techniques et ils ont la charge de décider leurs voisins. C'est le grand intérêt de l'opération. Malheureusement, c'est difficile à chiffrer.

Les deux réseaux mobilisent en tout près de 300 adhérents acteurs directement engagés dans la préservation des zones humides et des sols.

S'ajoute la question du changement climatique, puisque j'ai pu constater, en visitant des tourbières en Espagne, que j'observais des formations identiques sur les tourbières du territoire. Nous avons mis en place un réseau sentinelle, avec l'édition d'un fascicule permettant de reconnaître 6 ou 7 plantes facilement identifiables et indicatrices soit d'un assèchement, soit d'un maintien en l'état. Nous espérons, à travers cette démarche participative, avoir une couverture du territoire.

Avec l'EPTB local, nous avons également déployé un réseau d'une centaine de piézomètres dans ces sols, dont nous espérons tirer des conclusions sur l'état des fluctuations des nappes. Ce sont des piézomètres qui ont été créés dans notre Pecnot'Lab, pour un coût deux à trois fois moins élevé que les piézomètres industriels.

Nous réalisons également des prélèvements de tourbe sur lesquels nous allons effectuer des analyses très normées pour qualifier leur état de dégradation.

Ce modèle a également été reproduit depuis l'Aubrac jusque dans l'Ariège pour pouvoir nous caler sur un transect longitudinal. ”



### Frédéric DENHEZ

Ce réseau est très représentatif d'une écologie qui avance parce qu'elle est incarnée par des gens qui gardent le sourire et ne donnent pas de leçons.

### Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS

Marc-André Selosse a profité du Covid justement pour écrire un livre intitulé « L'origine du monde », qui est une encyclopédie des sols.

Quand on parle des sols aujourd'hui, c'est beaucoup en termes quantitatifs (artificialisation, consommation d'espace), mais on voit beaucoup moins la dimension d'évolution qualitative des sols. Et peut-être qu'en termes d'impact sur la biodiversité, ces évolutions jouent un rôle beaucoup plus important que l'artificialisation dans certains endroits, d'autant que le texte sur l'artificialisation fait l'objet d'un certain nombre de débats.

Je trouve remarquable de donner aux gens des capacités de s'approprier ces méthodes et de faire eux-mêmes leurs analyses.

Nous avons défendu, au moment de la loi Biodiversité, l'idée qu'un diagnostic de la qualité du sol annexé à l'acte de vente soit réalisé lors des transactions foncières, à l'image des diagnostics obligatoires lors de la vente d'une maison.

C'est une idée que nous allons continuer à défendre car cela permet de montrer que nous ne sommes que gestionnaires transitoires d'un patrimoine qui s'inscrit dans la longue durée.

### Jacques THOMAS

Il y a une dizaine d'années, il y avait un projet de directive européenne sur les sols qui n'a pas abouti car la France et l'Allemagne ont refusé de prendre en charge la dépollution des sols. Un nouveau projet a été présenté en juin de cette année, qui est en cours de relecture, d'où ont été supprimés ces aspects, et essentiellement basé sur le monitoring autour de l'état de santé des sols.

Cela va prendre du temps, mais cela va se développer à l'avenir. Il faut juste que les institutions publiques et les ONG soient très vigilantes parce qu'il y a des intérêts financiers derrière, avec des entreprises qui se positionnent sur ce marché de la qualité des sols et il faut se méfier de raccourcis un peu réducteurs qui ne seraient basés que sur quelques paramètres.

Nos agriculteurs évaluent leurs sols dans la durée et sur une douzaine de paramètres, pour avoir une bonne idée des différentes modalités de fonctionnement.

### Frédéric DENHEZ

L'idée de la Directive Sols est de baser sur les critères de qualités biologiques et physico-chimiques des sols les subventions de la prochaine PAC et le prix de vente des terres. Cela fait réfléchir.

Si vous voulez tout savoir sur les sols, il y aura vendredi matin une fresque du sol, animée par Sophie Raous, coordinatrice de l'Association française d'étude du sol.

### Sandrine GUIHENEUF

Directrice, Parc naturel régional du Marais poitevin

Êtes-vous en relation avec l'ADEME, qui a développé l'outil ALDO, permettant de mesurer la valeur carbone des sols, mais qui de notre point de vue n'est pas suffisamment précis sur les plus-values des sols en zones humides ?

### Jacques THOMAS

Le travail sur le carbone du sol a évolué de façon spectaculaire depuis dix ans, mais il est difficile de mettre en place des indicateurs facilement accessibles et peu coûteux. Ils se heurtent de plus à des problèmes d'interprétation. Pour les agriculteurs, l'un des paramètres les plus intéressants est le rapport carbone/argile.

Il a en effet été montré que dans les sols en bon état structurel ce rapport est supérieur à 27 %. Même si sur notre territoire très argileux, ces taux ne sont pas atteignables !

Il faut par ailleurs tenir compte de la variété de la distribution du carbone dans le sol et également de la nature de ce carbone. Mais ce sont effectivement des indicateurs qui sont attendus par tout le monde, sachant que le carbone n'est qu'une des composantes des fonctionnalités des sols.

### Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS

Les sols n'ont jamais fini de parler : au fur et à mesure que les techniques avancent, nous sommes capables de regarder des choses de plus en plus complexes. Je rends hommage à la Région Centre, qui a cofinancé avec l'INRA une pédothèque, où sont stockés les échantillons de sols qui sont faits tous les 10 ans dans 2 000 points du territoire.

Cela permet et permettra de faire de nouvelles analyses au gré des avancées. Ce travail de conservation de la mémoire des sols doit être encouragé.

Les sols n'ont jamais fini de parler : au fur et à mesure que les techniques avancent, nous sommes capables de regarder des choses de plus en plus complexes.



Jacques THOMAS

*D'autant que ce conservatoire est maintenant à l'étroit et qu'il va falloir au moins doubler son volume pour pouvoir conserver les échantillons à venir.*

Nicolas FREI,  
Humus Formation

*Dans le Rés'eau Sol, vous comptabilisez les différentes formes de carbone depuis 2019. Avez-vous déjà quelques retours chiffrés ?*

Jacques THOMAS

*Nous essayons de créer un référentiel autour de tous ces indicateurs, qui pour l'instant n'est pas suffisamment important pour avoir une validité statistique, mais c'est notre ambition.*

Nicolas FREI,

*Observez-vous des tendances sur les différentiels de perméabilité ?*

Jacques THOMAS

*Il y a des grandes différences entre les types de sols et les types de gestion au niveau de la perméabilité. Celle-ci est mesurée avec un test simple, qui consiste à chronométrer le temps que met l'eau contenu dans un tube à pénétrer dans le sol.*

*Là encore, il nous faut beaucoup plus de mesures pour donner des grandes tendances, mais ce sont surtout des indicateurs intéressants pour une comparaison entre les parcelles d'une même exploitation. L'utilisation de ces données au niveau local ou régional posera des problèmes d'interprétation, compte tenu du gros effet du mode de gestion et des conditions momentanées de la prise de la mesure.*

Geneviève MAGNON

*Le sol est un point important quand on travaille sur les zones humides. Mais souvent, les personnes qui travaillent dans des structures de gestion sont plutôt à compétences naturalistes et s'intéressent donc à la faune et la flore - qui ne sont que la partie émergée de l'iceberg - mais ne s'attaquent pas à la fonctionnalité de ces écosystèmes, qui relève de l'étude de l'eau et de l'eau dans le sol.*

*Ceci peut générer des contresens lors de projets de réhabilitation et on peut être amené à mettre en œuvre des projets sans intérêt si cette partie de l'écosystème n'a pas été étudiée.*

*Je suis très contente que nous allions aujourd'hui sur ces thématiques de sols et j'ai envie de suggérer*

*aux structures gestionnaires de zones humides de s'adjoindre les compétences de pédologues, d'hydrologues, voire d'hydrogéologues car l'eau vient parfois de très loin.*

Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS

*Cela pose aussi la question du statut juridique des sols. Or le droit français ne sait pas bien traiter ces biens hybrides, entre l'objet privé permettant une production et le bien public qui doit s'inscrire dans le long terme et dont on est dépositaire.*

*Le droit anglo-saxon, notamment, est capable de distinguer différentes fonctions et de leur donner des statuts différents.*

*C'est un appel pour les juristes : il faut être imaginatif pour trouver un droit du sol adapté à ces formes d'antagonisme.*

Jacques THOMAS

*Je suis très content de la remarque de Geneviève. L'Association française pour l'étude du sol constate en effet un déficit de culture sur la pédologie au sens large dans le monde de la conservation de la nature.*

*Tous les habitats naturels que l'on souhaite protéger ou conserver reposent sur des sols, représentant à eux seuls 25 % de la biodiversité, qui constitue la partie essentielle à l'émergence de la vie terrestre.*

*C'est quelque chose que nous essayons d'améliorer, car aujourd'hui on dirait qu'en France il n'y a du sol que pour l'agriculture, ou éventuellement la forêt, et les espaces naturels sont négligés.*

*C'est primordial pour les zones humides, mais ce n'est pas encore suffisamment partagé. Notamment dans les bureaux d'études, en cas d'ouvrage impactant, ce n'est généralement pas traité.*

*Tous les habitats naturels que l'on souhaite protéger ou conserver reposent sur des sols, représentant à eux seuls 25 % de la biodiversité, qui constitue de plus la partie essentielle à l'émergence de la vie terrestre.*

*Il n'y aurait pas eu de vie terrestre s'il n'y avait pas eu de coévolution entre les organismes vivants qui ont colonisé la terre ferme et les sols.*

*Les sols sont un produit de l'évolution du vivant sur la terre.*

Frédéric DENHEZ

*Ils contiennent de plus 60 % des eaux de surface.*

*Peut-on avoir des zones humides qui seraient d'une grande richesse en biodiversité et banales du point de vue de leur sol, ou inversement ?*

*Est-ce que du point de vue du pédologue, certaines zones humides exceptionnelles ne méritent pas d'être conservées ?*

Jacques THOMAS

*Pour un pédologue, un sol n'est jamais banal. C'est une des rares disciplines où l'on s'extasie tout le temps.*

*Cela fait 30 ans que je me bats pour ne pas faire de priorisation dans le choix des sites à préserver, car cela ne correspond qu'à une vision du moment.*

*Dans les années 1970, les zones humides présentaient un intérêt par rapport aux oiseaux. Dans les années 1990, il y a eu le boom des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire. Plus récemment, on s'oriente sur des aspects plus fonctionnels.*

*Il ne faut négliger aucun de ces compartiments. On ne peut pas négocier avec ces choses-là. Cela s'impose à nous comme caractéristiques intrinsèques de ces milieux.*

Frédéric DENHEZ

*Cela rend-il plus difficile la définition même d'une zone humide ?*

Jacques THOMAS

*Oui forcément, l'approche fonctionnelle va rendre plus difficile cette définition.*

*Par exemple, les traits rédoxiques d'un sol apparaissent lorsqu'il y a un battement de la nappe d'eau. Mais le fer oxydé que l'on trouve dans les sols peut aussi être un héritage fossile de plusieurs centaines voire plusieurs milliers d'années, ce qui pose problème au regard de l'arrêté de 2008, qui pose ce critère d'apparition de ces traits pour définir une zone humide.*

*Nous sommes vraiment à la limite du côté normatif nécessaire d'une réglementation et de l'objet biologique qui est beaucoup plus complexe.*

Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS

*Cela ne répond pas à la question de savoir si pour un pédologue les sols intéressants se trouvent plutôt dans des milieux naturels, ou pas forcément.*

Jacques THOMAS

*En milieu urbanisé ou agricole, les sols sont très largement perturbés et présentent effectivement moins d'intérêt que des sols en milieux naturels dans lesquels on peut beaucoup mieux lire la pédogénèse.*

*Mais il y a aussi des sols en zone agricole qui présentent un intérêt scientifique pour la compréhension des phénomènes qui se sont succédés en quelques milliers ou millions d'années.*

Frédéric DENHEZ

*Le sol est un impensé juridique en France, il n'existe pas dans le code de l'environnement. A tel point que dans la loi de reconquête sur la biodiversité, je crois qu'il est reconnu comme participant au bien commun de la nation, mais il n'est pas un bien commun, ce qui change tout.*

Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS

*Ce qui est étonnant, c'est que le sous-sol, en revanche, a un statut juridique.*

Frédéric DENHEZ

*Oui, car il y a des intérêts économiques derrière.*



## 2. Ménager les zones humides : le défi des métasystèmes dynamiques

Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS

La première idée est qu'il vaut peut-être mieux ménager qu'aménager.

L'écosystème ne me semble pas une bonne notion pour analyser les milieux humides et tout ce qui s'y passe et il me semble préférable de procéder à cette analyse à travers trois systèmes dynamiques qu'il paraît important d'aborder séparément avant de les réunir dans leurs interactions pour parler d'un métasystème.

Quand on représente un écosystème, on figure par des flèches des flux d'énergie et de matière, mais on figure beaucoup plus rarement les flux d'informations. Or, de multiples informations de toutes natures circulent dans les écosystèmes.

Par ailleurs, un écosystème n'est pas une entité, mais un cadre d'analyse.

Plus récemment, pour rendre compte de la présence des humains dans ces systèmes, la notion de socio-écosystème a été créée.

Selon moi, un milieu humide est, à un endroit donné, une interaction entre trois systèmes aux limites très différentes, pas forcément calquées sur celles du milieu considéré : le système des pressions, le système biologique et le système social.

### Le système des pressions

Il regroupe les pollutions, introductions d'espèces, réduction et fragmentation des habitats, exploitation non durable, auxquelles s'ajoutent les changements climatiques.

Souvent des habitats pas très développés spatialement sont extrêmement importants pour le fonctionnement du système, c'est ce qu'on appelle les écotones. Ceux-ci peuvent parfois être très réduits, par exemple dans le cas de la route bordant directement le lac d'Annecy, voire aménagés pour y mettre des humains, dans le cas de plages en bord de ce même lac, ce qui amène à concentrer dans cet écotone toute une série de pollutions éventuelles. Ces milieux, limités en termes de surface, peuvent donc jouer un rôle très important en termes de dégradation des habitats.

Les pollutions discrètes n'attirent habituellement pas l'attention, mais peuvent suffire à perturber un certain nombre d'espèces. Le premier exemple est le phénomène de colmatage des frayères par des sédiments fins, qui empêchent l'oxygène d'atteindre les œufs des salmonidés déposés sur les fonds initialement constitués de sédiments grossiers. Cela suffit à interrompre le cycle biologique de l'espèce. Un autre exemple est celui des cychlidés dans les grands lacs africains, dont les mâles des différentes espèces ont des caractéristiques de couleurs très spécifiques, qui permettent aux femelles de les reconnaître.

L'eutrophisation, en brouillant la visibilité, ne permet plus cette reconnaissance visuelle et est à l'origine d'hybridation entre les espèces.

Les introductions d'espèces sont parfois des bombes à retardement, car la nuisance peut se révéler très longtemps après l'introduction. C'est le cas d'une méduse d'eau douce, dont on connaissait depuis longtemps l'existence de la forme polype dans le lac Léman, mais qui ne commence à proliférer sous forme de méduses - issues d'une reproduction asexuée nécessitant une température minimale de 25 °C - que maintenant que les températures ont commencé à augmenter. Un autre exemple est celui des épinoches, introduites dans le lac de Constance au milieu du XIXe siècle. Elles étaient alors essentiellement limitées aux zones périphériques plus chaudes. Avec l'augmentation des températures et d'autres dérèglements, elles sont en train de migrer dans la zone centrale du lac et de s'intéresser à d'autres ressources alimentaires.

Un autre exemple d'effet auquel on ne prête pas attention est la surexploitation non volontaire. Cela intervient dans le cas d'espèces jumelles, comme les trois espèces de brochets aujourd'hui connues en France, mais qui étaient auparavant confondues. En pêchant, on peut donc surexploiter sans s'en rendre compte une de ces espèces qui serait moins fréquente.

S'agissant du changement climatique, une augmentation de température relativement faible peut suffire à perturber énormément les espèces. Ainsi, une température supérieure à 6 °C lors de l'incubation des œufs d'omble

chevalier entraîne de nombreuses malformations et donc des problèmes de reproduction. Les saumons de leur côté attendent de percevoir le signal d'une eau suffisamment fraîche en provenance de l'embouchure des rivières pour remonter celles-ci vers les zones de frayères. Si la température ne descend pas suffisamment, ou pas suffisamment vite à l'automne, ils restent donc en mer et ne se reproduisent pas.

Par ailleurs, les changements climatiques ne se traduisent pas que par des changements de températures, c'est toute une série de paramètres qui se trouvent modifiés - oxygène, gaz carbonique, acide...

**Les changements climatiques ne se traduisent pas que par des changements de températures, c'est toute une série de paramètres qui se trouvent modifiés - oxygène, gaz carbonique, acide...**

- Ainsi, par exemple, plus l'eau est acide, plus la coquille des mollusques pélagiques du plancton est mince.

Cela les rend plus fragiles par rapport à la prédation, mais surtout, ils flottent au lieu de couler à leur mort et donc la fonction puits de carbone, qu'ils exerçaient à travers cette coquille qui se déposait au fond des océans, cesse.

Chez le poisson clown, les larves sont sensibles à l'odeur des anémones de mer, entre les tentacules desquelles les adultes se réfugient. Mais quand l'eau s'acidifie, elles ne distinguent plus les odeurs et ne parviennent alors pas à retrouver les anémones de mer protectrices.

De petites perturbations peuvent donc jouer des rôles essentiels.

Il convient de parler d'un système des pressions car les interactions entre les différentes pressions ne se limitent pas à une addition. Des interactions vont ainsi potentialiser certaines pressions qui à elles seules pouvaient être considérées comme négligeables.

Ainsi des interactions qu'il peut y avoir entre des pollutions et des bioagresseurs. Physiologiquement, les êtres vivants doivent trouver un compromis entre la dépense d'énergie pour la dépollution et celle pour se défendre contre des bioagresseurs. Dans de nombreux

cas, en milieu pollué, l'effet d'un bioagresseur est plus important que dans un milieu en bon état. C'est le cas des huîtres et celui des abeilles.

S'agissant des changements climatiques, ceux-ci s'accompagnent d'une diminution des débits, impliquant une concentration des polluants, dont la toxicité augmente en outre avec l'augmentation de la température. Pour lutter contre ces polluants, les individus ont besoin d'oxygène, qui lui aussi se raréfie avec la diminution des débits.

D'un autre côté, l'augmentation des températures peut stimuler le développement des microorganismes et des bioagresseurs, favoriser les introductions de nouvelles espèces...

Les dérèglements climatiques vont donc potentialiser à la fois l'effet des pollutions et l'effet des bioagresseurs. Enfin, les pollutions ignorent les espaces protégés. Les augmentations des teneurs en azote actif de la pluie ont une série de conséquences de dérèglement sur la flore et la faune et aucun espace n'est protégé face à cette pression globale.

Au-delà de l'augmentation de la température moyenne, ce qui accompagne ces dérèglements, ce sont les événements extrêmes. Or pour les milieux aquatiques, un événement extrême très ponctuel et limité dans le temps comme une forte érosion, un assèchement de cours d'eau ou une pollution ponctuelle, peuvent suffire à anéantir un peuplement.

Ce système des pressions doit donc être considéré comme un système dynamique qui obéit à des phénomènes non linéaires, et donc assez difficile à prévoir dans son comportement. Il peut donc avoir des effets qu'on ne détectera pas par une approche purement analytique.

### Le système biologique de réponse : la biodiversité

Il s'agit d'analyser comment les espèces et les individus s'adaptent à ces pressions.

Le premier niveau d'adaptation relève de la biologie. Près de deux siècles après l'invention du mot biologie par Lamarck, on connaît très mal la biologie de la

plupart des espèces auxquelles on s'intéresse, et en particulier leurs capacités d'adaptation.

C'est un défi aujourd'hui de trouver des approches permettant d'expérimenter.

Dans les années 1970 par exemple, lorsqu'on s'est interrogé sur les agents responsables de l'eutrophisation des lacs, les Canadiens ont expérimenté l'ajout de carbone, phosphore, azote, etc. directement dans certains lacs, et ont ainsi démontré que, dans les milieux d'eau douce, le phosphore était le paramètre déclencheur de l'eutrophisation.

Mais les choses se compliquent lorsqu'il s'agit de combiner des pressions. Des systèmes d'expérimentation se développent donc aujourd'hui, sous forme de mésocosmes, recréant de petits écosystèmes auxquels sont appliquées diverses pressions.

Le deuxième niveau d'adaptation est le comportement. Face aux pressions, la réponse peut être individuelle avec soit une adaptation sur place avec changement comportemental, soit une migration, qui n'est pas toujours possible.

L'adaptation peut être génétique et se faire par sélection naturelle au fil du temps. Mais les espèces sont inégales au regard de leurs capacités d'évolution : celles au cycle de vie court et au taux de reproduction élevé ont des capacités d'adaptation plus rapides que les espèces longévives avec de faibles taux de reproduction. Cela donne lieu au phénomène de découplage trophique dans lequel l'adaptation des proies se fait plus vite que celle des prédateurs et au moment des besoins en nourrissage des jeunes prédateurs, les proies sont déjà trop développées pour être ingérées (ex : chenilles trop grosses pour des oisillons).

La grande adaptation est l'adaptation écologique qui correspond au changement de composition de la biocénose. Ce changement n'est pas forcément progressif et se traduit parfois par des phénomènes de basculement. Cela a été particulièrement observé dans le cas des peuplements aquatiques. La surpêche a en effet purgé les océans des animaux les plus gros et les peuplements sont aujourd'hui dominés par des espèces plus petites et qui descendent dans la stratification trophique, c'est-à-dire qu'il n'y a plus de prédateurs. Une fois que ce basculement a eu lieu, on se retrouve avec des proliférations d'invertébrés, comme des méduses – c'est ce qui se passe sur les côtes de Namibie ou en mer de Chine –, et un fonctionnement de l'écosystème tel qu'il pouvait exister jusqu'à il y a 450 millions d'années avant l'apparition des vertébrés.

Une fois ce basculement opéré, il est très difficile de revenir en arrière. C'est l'exemple de l'eutrophisation du lac Léman qui a amené la transformation de la biocénose. On constate aujourd'hui qu'il va falloir descendre sous des concentrations de phosphore très inférieures à celles qui ont entraîné cette eutrophisation pour provoquer le basculement inverse.

Ce système biologique de réponse est lui aussi un système dynamique qui obéit à des équations très complexes et qui peut répondre de manière en partie imprévisible.

### Le système social d'action

Il est constitué d'une multitude d'acteurs aux préoccupations, représentations et cadres d'analyse variés. Ceux-ci sont dispersés dans l'espace, les plus éloignés du territoire pouvant parfois avoir un impact sur celui-ci beaucoup plus important que les locaux.

N'étant pas sociologue, je me focaliserai sur le rôle des scientifiques dans ce système d'action.

La diversité de représentations et de cadres d'analyse existe entre les disciplines scientifiques. Mais aucune discipline ne peut prétendre épuiser à elle seule la réalité.

Un des rôles importants des scientifiques est de proposer des représentations - ce qui implique de la modélisation, de l'informatique... -. Ce matin nous avons vu comment représenter les nappes profondes par rapport aux cours d'eau.

La modélisation de l'accompagnement consiste à construire des sortes de jeux de rôles qui permettent aux gens de tester les conséquences de certaines actions et de discuter entre acteurs sur la manière de faire évoluer un système. Il y a également les expériences autour des fresques, comme la grande fresque du climat, qui sont aussi des manières d'apprendre aux gens comment fonctionnent les systèmes complexes.

Quand on fait de la science, on a souvent l'impression que l'ignorance est un résidu qui va reculer au fur et à mesure que la science avance. Ce n'est pas le cas : l'ignorance est un processus au moins aussi dynamique que la connaissance.

La fabrication de l'ignorance, activité en expansion, est un processus qu'il faut comprendre et combattre. Mais ce combat n'est pas gagné car il est plus rapide et plus facile de fabriquer de l'ignorance que de la connaissance.

A l'image de l'état écologique des masses d'eau, les sciences sociales sont-elles capables d'élaborer un indicateur du bon état sociologique des masses d'eau ?

Un système social est tout aussi instable qu'un système biologique, comme en témoigne le basculement qui s'est opéré à Sainte-Soline.

### Le métasystème et ses interactions

Il convient donc de regarder les interactions entre ces trois systèmes.

Le système biologique peut ainsi réagir et modifier le système des pressions.

La réaction des microorganismes du fond du lac Léman au changement de températures en est un exemple. Le réchauffement des eaux entraîne en effet un déficit d'oxygène dans le fond du lac qui permet aux microorganismes anaérobies de minéraliser le phosphore initialement piégé dans les sédiments.

Un autre exemple est celui de l'eutrophisation secondaire qui s'est produite dans le lac de Constance. Les épinoches qui avaient migré dans le milieu du lac suite aux augmentations de température y ont consommé le zooplancton, entraînant une prolifération du phytoplancton qui n'avait donc plus de prédateur.

S'agissant de l'interaction entre le système des pressions et le système social, j'insisterai sur le fait que l'espèce humaine est très peu sensible aux paramètres

**L'Homme ressent donc peu des pressions qui peuvent être importantes pour les autres espèces.**

environnementaux des milieux aquatiques, du fait à la fois de notre homéothermie qui nous permet de maintenir notre température indépendamment des variations externes qui nous apparaissent faibles et du fait que les fluctuations de températures de l'air n'ont pas d'incidence sur sa teneur en oxygène.

Dans l'eau en revanche, où la concentration en oxygène est 20 fois plus faible que dans l'air, celle-ci diminue encore avec l'augmentation de la température. En plus, avec cette augmentation, le métabolisme des poissons augmente, nécessitant plus d'apport en oxygène.

L'Homme ressent donc peu des pressions qui peuvent être importantes pour les autres espèces.

Enfin, concernant les relations entre le système biologique et le système social, la première réaction de l'Homme est la spécialisation, c'est-à-dire que faute de pouvoir tout sauver, il se concentre sur la sauvegarde d'une activité (tourisme, eau potable...).

On peut par ailleurs s'interroger sur le caractère réellement adaptatif de certaines tentatives d'adaptation du système social. Ainsi de la pêche, qui en principe ne doit pas dépasser le RMD (Rendement maximum durable) sous peine d'épuiser les stocks. Les économistes considéraient que ce RMD ne pouvait dans tous les cas

être dépassé, le rendement économiquement durable (au regard du coût des carburants notamment) étant inférieur à ce RMD. Mais ce principe devient faux dès lors que l'activité est subventionnée et nous entraîne dans une spirale infernale. Aujourd'hui les subventions à la pêche représentent 40 % de la valeur totale des débarquements français. Cela interroge et il s'agit typiquement d'une adaptation non adaptative.

Le dernier élément à considérer est la perte de mémoire, avec le problème des lacs "trop propres". Avec l'eutrophisation, les pêcheurs se sont en effet habitués à pêcher des quantités importantes de poissons et à les valoriser, et quand le lac redevient propre, comme sur le lac Léman, la quantité de poissons diminue, ce qui amène les pêcheurs à s'interroger sur la nécessité de remettre du phosphore dans le lac.

Il est donc important d'analyser l'ensemble en considérant ces systèmes différents, obéissant à des règles différentes, et d'en considérer la synthèse dans le métasystème. Que faire alors ?

Compte tenu de toutes ces incertitudes, nous sommes dans le cas idéal d'application du principe de précaution, qui dit que :

- L'incertitude n'excuse pas l'inaction ;
- Il faut mettre en place des mesures proportionnées en même temps que des systèmes de connaissance permettant de faire évoluer cette incertitude.

Il faut également, dans une certaine limite, aider à l'adaptation sur place, en attendant de pouvoir éventuellement à l'avenir maîtriser les différentes pressions.

Il convient en parallèle de ne surtout pas spécialiser les écosystèmes et au contraire défendre la multifonctionnalité. Aujourd'hui, par exemple, tout le monde se focalise sur le rôle de fixation du CO<sub>2</sub> des végétaux, en oubliant la production d'oxygène, ce qui est pourtant une fonction essentielle.

Enfin, il faut veiller à codévelopper le capital écologique et le capital social, qui correspond au savoir vivre ensemble.

Car face aux dérèglements climatiques, il est évident que les stratégies du chacun pour soi vont fracturer les sociétés et il faut donc consacrer du temps à apprendre à vivre et gérer ensemble la planète et être totalement intransigeants sur les exigences de la démocratie.

Le climatologue Hervé Le Treut, marié à une Argentine qui a connu la dictature, a dit "Si j'avais à choisir entre lutter contre le dérèglement climatique et lutter contre la dictature, je laisserais tomber le dérèglement climatique". Il parlait en connaissance de cause. ”

Frédéric DENHEZ

Je préfère effectivement vivre dans une démocratie polluée que dans une dictature propre.

À propos des jeux de rôle, Claude Garcia, de l'Institut polytechnique de Zurich, essaie de diffuser en France un jeu de rôle qui a montré son utilité dans les forêts tropicales du Gabon, évitant quasiment une guerre civile, liée à une décision du Gouvernement de surseoir au droit coutumier pour accorder des droits de coupe à des géants de l'industrie américaine. Ce jeu de rôle commence à être utilisé dans de nombreux domaines dans le monde anglosaxon, mais ne semble pas trouver sa place dans notre pays.

Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS

Ce sont surtout des organismes comme l'IRD et le CIRAD qui ont développé cette modélisation de

l'accompagnement, qui peine effectivement à pénétrer en France.

Frédéric DENHEZ

S'il ne faut pas trop

compter sur les capacités des espèces à migrer, cela signifie-t-il qu'il faille les aider ?

Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS

C'est un vrai débat. L'Homme a déclenché quelque chose dont l'ampleur et surtout la vitesse, sont sans commune mesure avec ce que les êtres vivants ont pu expérimenter au cours de leur longue histoire.

S'il est vrai que les microorganismes vont pouvoir se débrouiller sans nous, ce n'est pas forcément le cas pour le reste de la biodiversité.

Il est évident que nous n'allons pas créer des choses complètement artificielles. Mais pour l'omble chevalier par exemple, dont la phase sensible est l'incubation et la vie larvaire, on peut imaginer de prélever les œufs pour les faire éclore dans les conditions adéquates, avant de réintroduire les alevins dans le milieu. On n'hésite pas à pratiquer ce genre d'assistance quand il s'agit d'humains. N'est-ce pas de l'humanisme bien pensé ?

En 1962, l'anthropologue Claude Levi-Strauss a dit que l'humanisme de demain devait s'élargir à l'ensemble des êtres vivants, avec lesquels nous partageons une communauté d'histoire et une communauté de destin.

Frédéric DENHEZ

Sur la fabrique de l'ignorance, je rappelle les propos de Sandrine Rousseau en juillet qui annonçait une température de 60 °C en Espagne.

Cette fausse information divulguée en quelques secondes a engendré des mois de discussions pour rétablir la vérité. C'est un énorme temps perdu.

Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS

Démonter une fausse information est effectivement plus long que de la monter.

Il est facile de tomber dans ce type de piège. Ainsi, les carottes glaciaires nous montrent que les augmentations de gaz carbonique se font après et non avant les augmentations de températures.

On pourrait en déduire que ce n'est pas le gaz carbonique qui est responsable du changement climatique. Et c'est vrai dans le cadre des glaciations : ce sont les phénomènes astronomiques qui sont à l'origine de l'augmentation des températures. Mais ce n'est plus vrai aujourd'hui. Si on restait sur les cycles astronomiques, la prochaine glaciation aurait lieu dans plus de 10 000 ans.

## 5. FOCUS SUR RAMSAR ETANGS DE LA CHAMPAGNE HUMIDE



### 1. Présentation du Document d'orientation Ramsar Etangs de la Champagne humide

Claire PARISE

Cheffe du Pôle environnement PNR de la Forêt d'Orient

Le site Ramsar Etangs de la Champagne humide est un des premiers labellisés en France, en 1991, et le plus vaste de France métropolitaine.

Il se compose d'une grande mosaïque de milieux, avec notamment les quatre lacs artificiels, situés au sud et au centre du site, et quelque 400 étangs. Il abrite de nombreuses espèces emblématiques, avec de gros enjeux sur les oiseaux. Il présente également une architecture et des activités traditionnelles.

De très nombreuses réunions d'échanges ont eu lieu ces dernières années pour redynamiser et relancer concrètement l'animation de ce site.

Les espaces naturels et agricoles constituent des sites remarquables très bien gérés et suivis, dans le cadre des 7 réserves naturelles notamment. En revanche, la superficie du site fait qu'il reste énormément de "zones blanches".

Par ailleurs, l'inventaire et l'état des lieux des milieux humides reste incomplet, ce qui constitue un des objectifs d'amélioration du programme d'actions à venir.

Le volet sensibilisation et éducation à la nature est un autre enjeu fort, avec une grande diversité de publics, qui pour la plupart sont très peu familiers de Ramsar, d'autant qu'il n'y a pas d'identité Ramsar sur le site et les zones humides sont plutôt source d'inquiétudes concernant les aspects réglementaires. Il y a un fort potentiel pédagogique du site à valoriser.

Concernant les aspects socio-économiques, le tourisme est très concentré sur le lac du Der et autour des lacs du PNR de la Forêt d'Orient. L'élevage régresse et se trouve confronté au départ à la retraite de nombreux éleveurs.

La pisciculture est également une filière en déclin, avec des impacts environnementaux des pratiques, notamment en termes d'eutrophisation.

L'animation et la mise en réseau se trouvent confrontées à la taille du site qui abrite une multitude d'acteurs, et à l'absence d'une identité propre.

La coanimation du site est effective depuis 2022, mais avait été initiée par une étude de gouvernance lancée en 2017-2018.

Depuis les échanges avec les partenaires ont été nombreux, ce qui a permis de recueillir les attentes des acteurs locaux vis-à-vis du label. L'équipe d'animation a une mission d'assembleur, en proposant un espace de collaboration, de sensibilisation, de formation, l'idée étant de mettre en cohérence tous les acteurs du territoire pour travailler ensemble dans le même objectif de préservation et de communication sur les zones humides.

Ceci correspond aux fonctions du PNR, mais le Parc ne couvre que 82 000 ha au sud du site et il était donc nécessaire de dynamiser l'animation sur la totalité du site.

Cette coanimation entre Seine Grands Lacs et le PNR Forêt d'Orient bénéficie du soutien financier de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, la Région Grand Est et la DREAL Grand Est.

2022 a été consacrée à la finalisation du document d'orientation, en collaboration avec de nombreux partenaires et groupes de travail, et avec de multiples réunions du comité de suivi, pour une validation du document en octobre 2022.



### Maud POTIER

Chargée de projet animation Ramsar  
Etangs de la Champagne humide  
Seine Grands Lacs

Les différents acteurs du territoire ont effectivement été complètement intégrés dans les réflexions et deviennent des acteurs de la mise en œuvre des actions définies.

Quatre grands objectifs ont été définis. Outre la cogouvernance, il s'agit de :

- Développer et valoriser une image et une identité territoriale "Ramsar – Etangs de la Champagne humide" : compte tenu de l'hétérogénéité du site et des spécificités locales, les actions sont portées avec différents maîtres d'ouvrage. Une exposition a ainsi été réalisée assez récemment pour présenter ce vaste territoire selon une approche esthétique et sensible, avec pour objectif de la dupliquer et de la faire tourner sur le territoire. Un jeu de plateau Ramsar a également été développé, permettant une approche des différents espaces naturels, et un jeu de cartes permet aux plus jeunes de découvrir les espèces emblématiques du territoire. Une très grande carte a également été produite. A cela s'ajoute le film projeté aujourd'hui, dont une version courte va également être réalisée.
- Améliorer les connaissances et développer les pratiques durables : différentes actions sont mises en œuvre avec des partenaires comme le Conservatoire d'espaces naturels ou la LPO Champagne-Ardenne, à travers la mise en œuvre d'inventaires et de protocoles de suivis.
- Assurer un aménagement et un développement durable du territoire, pour lesquels différents partenaires se sont également mobilisés, comme le CPIE Sud-Champagne, la Fédération régionale des Chasseurs... Au sein de Seine Grands Lacs, nous réfléchissons actuellement à la maîtrise des niveaux d'eau sur les queues de retenue, pour favoriser par exemple la nidification de la cigogne noire. Un objectif très important est d'organiser la formation de différents publics : monde agricole, élus, car la prise en considération des zones humides est complexe et ces acteurs ont besoin d'outils et d'être accompagnés.

Une synthèse du document d'orientation a par ailleurs été produite. ”

### Claire PARISE

Une partie des actions a donc déjà démarré. Un kakémono a également été réalisé en lien avec Ramsar France.

Certaines actions vont débiter très prochainement comme un groupe de travail autour de la mise en commun des suivis écologiques.

L'animation globale comprend la gouvernance et la mise en réseau.

Les objectifs financiers sont de l'ordre de 800 000 €, avec différents financeurs sollicités, dont l'Agence de l'eau Seine-Normandie comme financeur principal. Le Contrat territorial Eau et Climat qui vient d'être signé représente environ 580 000 € de ce montant total. Cela nécessite donc de mobiliser d'autres financements.

Un comité de pilotage a été mis en place avec les partenaires du Contrat territorial Eau et Climat, ainsi qu'un Comité technique. Le Comité de suivi regroupe énormément de structures et suit donc l'avancement des actions. En revanche il n'a pas été constitué de Conseil scientifique spécifique, et c'est le Conseil scientifique du PNR de la Forêt d'Orient qui a été sollicité, ainsi que le CSRPN, sur le document d'orientation et sa mise en œuvre.

Philippe GILLE,  
Maire de Belval-en-Argonne

Le site Ramsar est très étendu du nord au sud et le nord du site semble un peu délaissé, le sud bénéficiant de la présence du PNR FO.

Il est donc important que le nord du site soit également pris en compte pour que nous puissions y développer des actions.

### Maud POTIER

Les visites de demain sont justement proposées sur les trois axes cardinaux du site, dont une visite sur Belval.

Christiane WELTI  
Maire de Rives-Dervoises

Il ne faut pas non plus oublier les rivières et travailler avec les Syndicats mixtes de gestion de rivière, qui mettent déjà en place des actions.

### Maud POTIER

Tous ces acteurs étaient effectivement autour de la table lors des discussions, et les maîtres d'ouvrage sont les structures volontaires qui se sont positionnées. Mais la porte n'est pas fermée.

### Pascal GOUJARD

Directeur de l'appui aux territoires, Seine Grands Lacs

Le document d'orientation est un compromis issu d'un long processus de travail collaboratif avec beaucoup de partenaires.

La question de la compétence GEMAPI est un sujet moteur et principal. Mais chaque chose en son temps. Une des philosophies qui nous a guidés dans l'élaboration du document d'orientation est d'avoir une ambition mesurée et progressive.

C'est pourquoi il n'y a que 22 actions. Nous avons souhaité une feuille de route simple, opérationnelle et dans un pas de temps de trois ans qui nous permette de renouveler l'ambition à l'issue de cette première période, avec un nouveau document qui aura sans doute une durée plus importante.

La question de la compétence GEMAPI est un sujet sur lequel Seine Grands Lacs travaille au quotidien. Une des philosophies qui nous a guidés dans l'élaboration du document d'orientation est d'avoir une ambition mesurée et progressive.

Pendant ces trois premières années, nous allons organiser des formations des élus et nous allons faire en sorte que nos Syndicats de rivières rentrent dans le dispositif et apportent leur plus-value.

La question de la GEMAPI est fondamentale et c'est un sujet sur lequel Seine Grands Lacs travaille au quotidien.

Sophie PAYER  
Directrice générale - PNR de la Forêt d'Orient

Seine Grands Lacs et le PNR de la Forêt d'Orient tiendront un stand commun au Festival de Montier-en-Der pour présenter le site Ramsar, avec le plateau de jeu en animation.



## 2. Conclusion

**Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS**

Biologiste et écologue, Grand Témoin

❧ Merci de cette invitation. J'ai passé une journée passionnante.

Les Japonais parlent de "trésor national vivant" pour désigner certains de leurs concitoyens ayant des savoir-faire exceptionnels. J'ai eu l'impression aujourd'hui d'être avec des trésors nationaux vivants. Vous constituez un ensemble de compétences, de savoir-faire, etc. assez exceptionnel.

Je conclurai par trois points :

- Sur ces milieux humides, nous sommes dans des processus de naturalisation secondaire. Il s'agit de milieux ayant une longue histoire, tantôt naturels tantôt très utilisés. Dans son ouvrage "Par-delà nature et culture", l'anthropologue Philippe Descola montrait à quel point il est parfois vain d'essayer de démêler ces deux aspects. Ces milieux sont véritablement des entrelacs d'activités humaines et de dynamiques naturelles.

Mais la culture de la nature est essentielle car c'est d'elle dont dépend notre capacité à apprécier cette nature. Elle est aujourd'hui un élément d'inégalité et de fracture sociale forte. C'est un vrai défi.

- Nous sommes passés d'une vision où la préservation ou la restauration ont pour objectif de retrouver une forme de stabilité, à une vision où c'est la dynamique même des processus qui entretient la biodiversité.

Cela a été montré dans le cas des méandres des rivières, mais aussi de manière plus cryptique dans l'alternance des niveaux du lac du Der. Face à des visions un peu plus fixistes de la gestion de la nature, il faut faire passer cette idée que c'est la dynamique qui permet d'entretenir la biodiversité.

- Nous avons beaucoup parlé en termes de fonctions et de services, mais il faut comprendre les limites de l'argument. Il ne viendrait pas à l'idée de demander de justifier de son existence à quelqu'un en lui demandant à quoi il sert.

Pourquoi cette question se pose-t-elle pour des êtres autres que les humains ?

Je terminerai donc par un mot final de Cyrano de Bergerac : "C'est beau parce que c'est inutile". ❧



## L'IMPRÉVISIBILITÉ DE L'EAU À L'HEURE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE : LES ZONES HUMIDES COMME SOLUTION

Les étangs de Champagne Humide de Laurent CHARBONNIER  
Extraits de "VIVANT" de Yann ARTHUS BERTRAND



# J2

Jeudi  
28 septembre  
2023



## CIRCUIT n°1 "BELVAL"

Circuit animé par Emmanuel FERY (CPIE Sud Champagne)

À la découverte de la partie nord du territoire Ramsar Étangs de la Champagne Humide. Une découverte à travers une approche du milieu forestier d'une espèce emblématique de ce territoire : le sonneur à ventre jaune. Appréhension du site des Étangs de Belval-en-Argonne, mosaïque d'habitats naturels très intéressants et caractéristiques des Étangs de Champagne humide classé réserve naturelle régionale depuis 2012. Approche du patrimoine culturel de ce territoire avec la visite du village musée du Der.





### CIRCUIT n°2 "DER"

Circuit animé par Maud POTIER (Seine Grands Lacs)

À la découverte de la partie centrale du territoire Ramsar Étangs de la Champagne Humide. Découverte de la réserve nationale de chasse et de faune sauvage du lac du Der et des étangs d'Outines et d'Arrigny. Approche du patrimoine culturel de ce territoire avec la visite du village musée du Der et compréhension du fonctionnement des lacs réservoirs avec une visite de l'ouvrage Marne.



### CIRCUIT n°3 "ORIENT"

Circuit animé par Emmanuel FERY (CPIE Sud Champagne)

À la découverte de la partie sud-ouest du territoire Ramsar Étangs de la Champagne Humide. Découverte du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient, son patrimoine naturel et culturel. Association de la visite de la poterie Royer qui depuis 5 générations travaille l'argile avec des techniques ancestrales. Compréhension du fonctionnement des lacs réservoirs avec une visite de l'ouvrage Aube.



# J3

Vendredi  
29 septembre  
2023



## FRESQUE DU SOL

Animée par Sophie RAOUS de l'AFES (association française pour l'étude du sol)

*La fresque du sol, permet de comprendre ce qu'est un sol, comment celui-ci se forme et quelles fonctions écologiques découlent de ses propriétés pour ensuite découvrir l'ensemble des services que l'on en retire, les menaces qui rendent ces services limités dans le temps et l'espace et les actions que l'on peut engager pour préserver le fonctionnement de nos sols.*

*Au moyen d'un jeu de rôle, reflétant la diversité des acteurs qui interagissent sur les sols, il ouvre sur une réflexion transversale sur les leviers pour mieux connaître et préserver nos sols.*



# 6. DYNAMIQUE AUTOUR DU LABEL RAMSAR DES ÉTANGS DE LA CHAMPAGNE HUMIDE



## 1. L'intérêt du site Ramsar pour les oiseaux et son évolution au cours des 40 dernières années

**Aymeric MIONNET**

Responsable Pôle connaissance et Conservation  
LPO Champagne-Ardenne

« Bien qu'étant la plus vaste de France, la zone Ramsar des Etangs de la Champagne humide, avec 400 étangs, n'est pas celle qui regroupe le plus d'étangs en France. La Brenne, la Sologne, la Dombes en sont bien plus pourvues.

C'est la mise en eau des quatre lacs réservoirs, ainsi que la création de 750 gravières à partir de la deuxième moitié des années 1990, qui ont considérablement augmenté son attractivité pour l'avifaune.

L'avifaune des étangs de Champagne humide est suivie depuis les années 1970. Elle compte 172 espèces nicheuses, sur les 193 présentes en Champagne-Ardenne, dont 72 directement liées aux zones humides.

Sur les 40 dernières années, 18 espèces se sont nouvellement installées en Champagne humide et 9 en ont disparu. La plupart de ces changements ont eu lieu sur les 15 dernières années.

Sur les 9 espèces disparues, 5 sont étroitement liées aux prairies humides, qui nichaient exclusivement sur les prairies de la vallée de la Voire : tarier des prés, courlis cendré, bécassine des marais, marouette ponctuée, râle des genêts.

**Frédéric DENHEZ**

Pourquoi n'y sont-elles plus ?

**Aymeric MIONNET**

C'est difficile à expliquer, car effectivement il y a quasiment toujours autant de prairies dans la vallée de la Voire. En plus, des opérations agri-environnementales ont été initiées dès 1994 sur ce site pour de la fauche tardive. Mais les dynamiques à l'échelle européenne sont très défavorables.

Les autres disparitions sont en fait des fausses disparitions puisque ce sont des espèces qui sont apparues avant de disparaître, liées à quelques couples isolés.

Le butor étoilé risque lui aussi de disparaître de Champagne humide car il n'y a plus qu'un seul couple nicheur, sur l'étang de Belval - à 60 km de la population des étangs de Lorraine -. La population

était pourtant assez importante dans les années 1970 et certains sites ont été protégés dès les années 1980-1990. C'est de plus une espèce qui bénéficie d'un Plan national d'action.

Plusieurs autres espèces liées aux zones humides sont en régression sur le site Ramsar : 5 sont liées aux vallées - comme la mésange boréale ou le pic épeichette -, 3 sont liées aux roselières, 2 sont liées aux plans d'eau.

Parmi les espèces apparues, il y a tous les laridés, qui ont connu une forte progression dans les années 1980-1990, en lien notamment avec l'aménagement de sites de reproduction spécifiques. Les ardélidés se sont aussi remarquablement développés, comme c'est le cas sur le reste de la France. Historiquement, seuls les hérons cendrés et pourprés étaient nicheurs sur la Champagne humide. Ils ont été rejoints par le héron bihoreau, l'aigrette garzette, le héron garde-bœuf, la grande aigrette et le crabier chevelu.

Pour certaines espèces, ces apparitions sont liées à leur protection, comme le grand cormoran, ou des programmes de protection, comme le pygargue à queue blanche ou le balbuzard pêcheur. D'autres ont colonisé la Champagne humide du fait de leur dynamique nationale et européenne très favorable, comme le harle bièvre, l'oie cendrée, la gorgebleue, la bouscarle de Cetti.

D'autres enfin se sont installées malgré une dynamique pas très propice au niveau des populations, comme la guifette moustac, le canard siffleur et le canard pilet, ce qui démontre l'attractivité de certains étangs.

Pour l'avifaune migratrice, les données sont issues des comptages Wetlands International qui ont lieu bénévolement une fois par an en janvier. »



**Florian MILLOT**

Conservateur de la Réserve naturelle de chasse et de faune sauvage du Lac du Der

« L'effectif des oiseaux d'eau hivernants sur le site Ramsar Etangs de la Champagne humide depuis les années 1980 n'a cessé de progresser, pour atteindre ces dernières années un chiffre oscillant entre 140 000 et 160 000 individus, concentrés à 80 % sur les grands lacs. Cet effectif représente 90 % de l'effectif de la Champagne-Ardenne, 60 % de celui de la région Grand-Est et 6 % de l'effectif national.

Ce site se place au deuxième rang pour l'accueil des oiseaux d'eau hivernant en France, juste derrière la Camargue.

Mais en examinant dans le détail les évolutions de cet effectif, la réalité apparaît beaucoup plus complexe, avec de grandes disparités entre les espèces.

Huit espèces répondent au critère 6 de la convention de Ramsar, c'est-à-dire avec au moins 1 % de la population européenne hivernante sur le site.

La Champagne humide a notamment une responsabilité forte pour le cygne de Bewick, puisque les effectifs représentent plus de 60 % de l'effectif national. Cette espèce illustre bien la complémentarité

« Depuis les années 1980, l'effectif des oiseaux d'eau hivernants sur le site Ramsar Etangs de la Champagne humide n'a cessé de progresser et représente 90 % de l'effectif de la Champagne-Ardenne, 60 % de celui de la région Grand-Est et 6 % de l'effectif national.

des différentes aires protégées du site, puisqu'au cours de l'hivernage, elle va utiliser progressivement le lac Amanche, l'étang de La Horre puis le lac du Der. Elle témoigne également des effets forts que peuvent avoir certains changements qui peuvent paraître minimes. En effet ces dernières années

une diminution des effectifs sur le lac Amanche est liée à un changement dans la gestion des niveaux d'eau.

D'autres espèces sont en diminution sur le site Ramsar, comme les oies des moissons et les oies cendrées, alors que les populations européennes se portent bien. Mais elles hivernent aujourd'hui plus au nord ou plus à l'est, en partie en lien avec le changement climatique.

À l'inverse les effectifs hivernants de certains canards de surface sont en explosion sur le site ces dernières

années, comme les canards pilet, siffleur, chipeau et souchet. Il s'agit d'espèces stables ou en légère augmentation au niveau européen, ce qui n'explique donc pas les augmentations importantes observées sur le site, qui traduisent sans doute les premiers effets des changements globaux.

De même, la Champagne humide, en abritant entre 15 et 30 % de la population française et 3 à 6 % de la population européenne, devient un site d'importance majeure pour la sarcelle d'hiver.

**Frédéric DENHEZ**

N'a-t-elle pas été affectée par la grippe aviaire ?

**Florian MILLOT**

La grippe aviaire n'a pas eu d'effet sur ces espèces. La mortalité a surtout concerné les cygnes tuberculés et dernièrement les laridés.

Les espèces septentrionales sont en revanche de moins en moins présentes. On observe ainsi des grosses fluctuations des effectifs hivernants du harle plette, avec une nette diminution ces dernières années.

Mais cela fait quelques années que le lac du Der n'a pas été pris par la glace.

**Aymeric MIONNET**

Les deux espèces emblématiques du site sont la cigogne noire et la grue cendrée.

La première bénéficie d'un suivi assez soutenu dans le PNR de la Forêt d'Orient. De 150 à 200 cigognes font halte en Champagne humide, sur les grands lacs réservoirs et les vallées, ce qui représente environ 10 % de la population nationale.

La population nationale hivernante de grue cendrée a beaucoup augmenté au cours de ces quarante dernières années et s'est répartie sur les autres zones humides de France, et la Champagne humide qui jouait jusque-là un rôle central, perd un peu de son monopole, même si elle reste essentielle pour ce qui concerne la halte migratoire.

Sur le site Ramsar, au-delà des sites majeurs, il faut tenir compte de la multitude de zones complémentaires pour l'accueil de l'avifaune.

Le cortège d'espèces d'étangs et de roselières se maintient grâce à la gestion et la protection des plus grands sites.

On constate une disparition quasi complète des espèces emblématiques liées aux prairies humides.

En revanche, il y a un renforcement du rôle du site Ramsar des Etangs de la Champagne humide dans l'accueil de l'avifaune hivernante, avec une baisse des espèces septentrionales et une augmentation des espèces sensibles au froid. C'est un changement très rapide, qui s'est encore accéléré au cours de ces cinq dernières années.

Nous regrettons cependant un déficit d'informations sur l'avifaune nicheuse des étangs qui ne sont pas protégés.



## 2. Retour d'expérience sur la gestion par assec des étangs : effets sur les milieux naturels et la biodiversité

### Yohann BROUILLARD

Responsable de coordination des antennes Aube et Haute-Marne  
CEN Champagne-Ardenne

Le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne est gestionnaire de 280 sites, partenaire de 250 communes à l'échelle de l'ex-région, avec plus de 5 000 ha en gestion, dont certains des étangs majeurs du territoire.

Le Conservatoire est impliqué dans le Contrat territorial Eau-Climat du site Ramsar à travers le pilotage de deux actions :

- L'action 11 :  
Connaître l'état des lieux des zones humides ;
- L'action 17 :  
Concevoir et diffuser les guides de bonnes pratiques pour la gestion des milieux naturels humides.

L'assec des étangs est une pratique historique ancienne en Champagne humide, commune à de nombreuses autres régions d'étangs en France et en Europe.

La plupart de nos étangs sont d'origine monastique, remontant pour certains au XIII<sup>e</sup> siècle, pour la

### Frédéric DENHEZ

Les espèces qui arrivent occupent-elles la même niche écologique que celles qui partent ? Et cela perturbe-t-il le fonctionnement des écosystèmes ?

### Aymeric MIONNET

Non elles n'occupent pas du tout les mêmes niches écologiques et cela pose beaucoup de questions. Mais nous ne disposons pas d'études suffisamment poussées sur le fonctionnement des écosystèmes pour y répondre.

Merci à tous les ornithologues bénévoles et aux organismes gestionnaires qui permettent la collecte de ces données, ainsi qu'aux partenaires financiers. »

production de poisson pour le carême. Quelques étangs plus récents ont été mis en eau il y a quelques décennies.

L'assec des étang, pratique qui hélas se perd, permet la minéralisation naturelle des vases qui s'y accumulent.

Il permet la réalisation de travaux d'entretien dans des conditions sèches, notamment des infrastructures hydrauliques qui ont tendance à s'envaser, comme le système de vidange, les digues, les chenaux hydrauliques. Une partie des vases peut être exportée quand il y en a trop à minéraliser, en respectant les règles de la Directive cadre sur l'eau. Les travaux peuvent également concerner la coupe de saules ou la conception d'îlots qui serviront de reposoirs pour l'avifaune.

Les assecs sont aussi l'occasion de favoriser des plantes patrimoniales spécifiques aux vases, qui sont souvent cantonnées à de très petites surfaces au niveau des queues d'étangs et qui vont ainsi pouvoir s'exprimer pendant une année, de manière

très dynamique. Cela permet l'accueil de nombreux insectes, comme le cuivré des marais, qui pond ses œufs sur les oseilles, ou certains criquets et sauterelles des zones humides, comme le criquet des roseaux.

Cet assec contribue par ailleurs à la baisse de l'eutrophisation des eaux, et est donc favorable à la biodiversité. Souvent après les assecs, on observe des booms de biodiversité, bien visibles au niveau des oiseaux, qui bénéficient d'un apport alimentaire massif lié à l'explosion de la végétation.

Cela permet aussi de lutter contre les espèces exotiques considérées envahissantes et/ou indésirables, comme le pseudorasbora, le poisson-chat, l'écrevisse de Louisiane.

**L'assec est une pratique qui se perd, face aux pratiques piscicoles intensives qui amène à ne pas assécher les étangs. Ces pratiques halieutiques deviennent incompatibles avec le maintien d'habitats naturels variés.**

La fréquence idéale des assecs est de 8 à 10 mois d'assec tous les 8 à 10 ans. Les étangs sont principalement pêchés en fin d'année, d'octobre à décembre, puis l'étang est laissé en assec. En hiver les vases sont apparentes

et au printemps, la végétation commence à pousser et les travaux peuvent être réalisés à l'été ou l'automne suivants, avant de remettre en eau, simplement en refermant le système de vidange, cette remise en eau étant uniquement liée au régime des précipitations.

Lors des assecs, il pouvait y avoir des pratiques surprenantes. Ainsi sur l'étang de La Horre, avant les années 1980, les assecs durant deux ans, on y semait des céréales, voire du maïs, avec des productions très abondantes du fait de la grande richesse des sols en matières organiques. Cela permettait un complément de revenus en absence des poissons.

Mais cet étang, qui est le plus grand étang de Champagne humide, et qui était le plus grand plan d'eau de Champagne avant la mise en eau des lacs réservoirs, est resté plus de 30 ans sans assec. L'envasement y était généralisé, avec une régression massive d'une très grande partie des espèces typiques de La Horre, qui était considéré dans les années 1980 comme un des plus beaux étangs de France.

L'assec est en effet une pratique qui se perd, face aux pratiques piscicoles intensives dans un contexte de perspectives économiques. De la nourriture artificielle est apporté dans les étangs, ce qui augmente encore l'eutrophisation, avec un envasement beaucoup plus rapide. Les roselières sont fauchées pour avoir accès à des coins de pêche.

Le carpisme est également une pratique qui se développe et qui amène à ne pas assécher les étangs.

Ces pratiques halieutiques deviennent incompatibles avec le maintien d'habitats naturels variés.

Ces évolutions sont transversales à toute l'Europe aujourd'hui.

En Champagne humide, de nombreux étangs ont ainsi connu un renversement de leur objectif initial vers une production de grosses carpes pour l'activité très lucrative du carpisme.

De manière plus marginale, l'assec se perd également par abandon de la gestion, avec des phénomènes d'envasement global des étangs, de colmatage complet des systèmes de vidange qui deviennent totalement inopérants, avec une disparition progressive de l'étang par atterrissement.

Tous ces effets cumulés mènent au déclin de la richesse écologique des étangs de la Champagne humide, même si les effectifs d'oiseaux peuvent être en augmentation au niveau global, du fait notamment des grands lacs et des espaces protégés, mais cela peut masquer le déclin local de la biodiversité sur d'autres étangs.





### Sabine LABOUREL

Chargée d'opérations biodiversité,  
Agence de l'eau Seine-Normandie

*La modification des effectifs d'oiseaux fréquentant le site Ramsar depuis son classement peut-elle remettre en cause ce classement au regard des critères d'éligibilité ?*

### Florian MILLOT

*Cela renforce plutôt la légitimité du label.*

### Ghislaine FERRERE

Chargée de mission milieux humides  
Convention de Ramsar  
Direction de l'eau et de la Biodiversité, MTECT

*La labellisation Ramsar repose sur neuf critères écologiques, dont au moins un doit être rempli.*

*Il y a effectivement des évolutions dans tous les sites, mais cela n'influe pas sur la labellisation tant qu'au moins un des critères reste rempli.*

### Geneviève MAGNON

*Je comprends les enjeux historiques et culturels liés à ce site d'étangs.*

*Avez-vous néanmoins, dans vos réflexions, abordé des questions de réensauvagement, comme le vieillissement des étangs sur certains sites, pour les laisser évoluer complètement vers d'autres écosystèmes humides ?*

### Yohann BROUILLARD

*La question de la naturalité se pose effectivement, mais nous n'en étions pas encore là à l'époque des années 2000-2020, puisque l'urgence était la mise en gestion environnementale des plus grands étangs.*

*L'atterrissement existe néanmoins sur de petits étangs privés. Je pense que nous pouvons aujourd'hui commencer à envisager les choses autrement. Les étangs sont des milieux artificiels au départ. Pourquoi pas, lorsque ce sera possible dans le contexte socio-économique et environnemental, mettre en place ce type de non-gestion ?*

*Je pense au réseau de 17 étangs de l'ONF dans la forêt domaniale du Der, dont certains petits sont assez inopérants en tant qu'étangs mais qui constituent des zones humides très intéressantes. Nous allons travailler sur un plan de gestion avec l'ONF, dans lequel la non-intervention pourra être envisagée pour certains étangs.*

### Thierry LECOMTE

Ramsar France

*Comment expliquez-vous la disparition des oiseaux de prairies ? Est-ce lié à une dégradation de la qualité des prairies ou à une disparition des prairies suite à l'abandon des pratiques pastorales ?*

### Aymeric MIONNET

*Nous n'avons pas d'abandon des pratiques pastorales sur le bassin de La Voire, les prairies sont toujours en place malgré quelques retournements.*

*Cette disparition est plus liée à une intensification des pratiques agricoles dans les années 1980-1990 et à une dynamique des populations défavorables à l'échelle européenne.*

### Frédéric DENHEZ

*N'y a-t-il pas d'obligations de gestion pour les propriétaires des étangs, comme le droit coutumier qui existe en Brière et qui oblige les propriétaires à curer ?*

### Yohann BROUILLARD

*Pas à ma connaissance. Il n'y a aucune obligation de mise en assec ni de vidange.*

# 7. ACTUALITÉS NATIONALES

## ZONES HUMIDES



### 1. Les 100 ans de la naissance de Luc Hoffman et rétrospective sur les zones humides

#### Jean JALBERT

Directeur  
Station biologique de la Tour du Valat

#### Frédéric DENHEZ

*Pouvez-vous nous rappeler comment est né Ramsar ?*

#### Jean JALBERT

*C'est une belle aventure, assez rocambolesque.*

*Luc Hoffman avait une destinée toute tracée. Il était le petit-fils du fondateur des laboratoires pharmaceutiques Hoffman-Laroche (Roche aujourd'hui) et à la mort de son frère aîné, il était le seul héritier mâle pour reprendre cette industrie.*

*Mais depuis très jeune, il était passionné de nature et d'oiseaux en particulier. Quand il a été majeur, il a donc arrêté ses études de chimie pour faire de la biologie. Pendant la dernière guerre mondiale, il faisait donc une thèse d'ornithologie en Suisse, en rêvant de venir en Camargue après la guerre. C'est ce qu'il a fait en 1946, il en est tombé amoureux et a 23 ans il a acheté un mas de 1 250 ha.*

*De l'ornithologie il est passé à différentes disciplines lui permettant de mieux comprendre les zones humides. Dès les années 1950, il a alors été mandaté par la jeune UICN pour faire un état des lieux des zones humides.*

*Il a ainsi monté le premier programme scientifique sur cet objet, qui a remis ses conclusions en 1962 lors d'une conférence aux Saintes-Maries-de-la-Mer, montrant que ces zones humides disparaissaient à une vitesse vertigineuse dans l'indifférence générale. Parmi les propositions pour enrayer ce déclin, a été imaginé un programme intergouvernemental dédié aux zones humides. C'était à l'époque de l'opposition entre les blocs de l'Est et de l'Ouest. Les deux ont été approchés et c'est finalement le bloc de l'Est qui s'est emparé du projet et l'URSS a été promotrice de cette idée, pour arriver à la convention signée à Ramsar en 1971.*

#### Frédéric DENHEZ

*Aujourd'hui la Fondation de la Tour du Valat compte 90 salariés. Continuez-vous à essayer de convaincre les gens de l'intérêt des zones humides ?*

#### Jean JALBERT

*Oui.*

*Mais il est intéressant de se retourner sur le passé. Les termes extrêmement négatifs ("marais pestilentiels", "puants"... ) qui étaient utilisés au XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles pour désigner les zones humides ne le sont plus aujourd'hui. Les efforts n'ont donc pas été vains dans la perception de ces zones humides par la société, y compris dans les politiques publiques. Elles sont notre assurance vie par rapport à la crise combinée du climat et de la biodiversité. Malheureusement, au niveau de l'action, cela ne suit pas.*

#### Frédéric DENHEZ

*Ce n'est donc pas une question d'incompréhension, mais une incapacité à décider.*

#### Jean JALBERT

*Les diagnostics sont effectivement aujourd'hui assez bien posés, mais la capacité à engager ces changements transformateurs que tout le monde appelle, n'est pas là.*





## 2. L'exemple de la Dombes

### Pierre LEVISSE

Chargé de projet Natura 2000  
Communauté de communes de la Dombes

### Frédéric DENHEZ

Dans le film "Ridicules", l'acteur principal essayait de convaincre Louis XVI de drainer les Dombes qui apportaient la maladie et la fièvre. La Dombes est aujourd'hui le dernier site estampillé Ramsar.

Comment avez-vous réussi à convaincre et à faire en sorte que des décisions soient prises ?

### Pierre LEVISSE

Il y a effectivement une très longue histoire de tentative d'assainissement de la Dombes, assez similaire à ce qui a été présenté durant ces trois journées.

La structuration territoriale a été longue et compliquée sur la Dombes, qui a été rattachée tardivement à la France, puisque jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle il y avait une principauté dombiste.

Il y a néanmoins toujours eu un certain attachement aux étangs et les arrêtés d'assèchement qui ont été pris ont été assez peu suivis.

Il y a eu jusqu'à 20 000 ha d'étangs sur le territoire. Aujourd'hui cette superficie est de 10 000 à 12 000 ha pour 1 300 étangs. La Dombes se situe entre Bourg-en-Bresse et Lyon, sur un plateau de 100 000 ha.

Le site Natura 2000 et le site Ramsar en recouvrent plus de 47 000 ha.

En 2015, il y avait eu un projet de PNR, qui n'a pas abouti. Néanmoins, les acteurs motivés par ces questions de préservation de la Dombes ont souhaité relancer une dynamique autour d'un autre outil.

En 2018, les élus locaux se sont montrés convaincus, Ramsar France est intervenu sur le territoire pour expliquer comment cela pouvait être mis en place. À l'époque nous avons hérité de la démarche Natura 2000 des services de l'Etat et nous en avons profité pour relancer la gouvernance et réunir tout le monde afin d'ouvrir le dialogue et évacuer les tensions entre les acteurs. Le nouveau Docob a été le socle pour le plan de gestion du site Ramsar et une fois le Docob validé, le dossier Ramsar a donc été déposé. Nous avons bénéficié du soutien des services de l'Etat dans cette démarche.

Tout ce qui a été fait autour de la labellisation a été assez positif pour les acteurs locaux et a permis de remotiver un certain nombre d'élus et d'associations.

Cette démarche est également à l'origine d'une meilleure prise de conscience des acteurs socio-professionnels, notamment au niveau de la filière piscicole qui était assez méfiante au départ, mais qui a intégré les enjeux.

Aujourd'hui cela permet d'avoir une bonne dynamique pour aborder d'autres sujets et notamment la question de l'accès à l'eau. L'enjeu pour nous est de réussir la gouvernance locale sur la gestion de l'eau, face aux tensions fortes qui se font sentir. ”



### Frédéric DENHEZ

Vous avez senti des changements dans la perception des élus ou des concitoyens durant l'été 2022 ?

### Pierre LEVISSE

En 2021 les précipitations avaient été bonnes, alors la situation s'est maintenue en 2022. En revanche c'est 2023 qui va créer un électrochoc car nous accumulons les déficits hydriques.

### Jean JALBERT

En Camargue, depuis 2019, les précipitations sont en baisse de 25 à 50 %, avec en face la mer qui monte et donc une pression du sel. Le jeu des acteurs se tend par cette tension sur l'eau.

2022 n'a donc été qu'une année comme les autres. La pire a été 2021, puisque la pression du sel a détruit 600 ha de vignoble.

### Frédéric DENHEZ

Cela fait des années que vous observez l'eau.

Y a-t-il des choses qui ne fonctionnent pas en France dans la gouvernance de l'eau ?

### Jean JALBERT

Oui il y a des choses qui ne vont pas.

Cela a été dit, nous avons des métiers en silo. Il y a donc ceux qui s'occupent de l'eau comme ressource à partager entre des usagers, ceux qui l'abordent comme une menace et ceux qui l'envisagent comme un support de vie et comme base de fonctionnement de la vie sur terre.

Or ces derniers sont mis dans la case ressource, la nature étant considérée comme un usager. Et dans les cas de crise, on arbitre entre la nature et les autres usages.

C'est une approche qu'il faut absolument changer, car le cycle de l'eau est l'enveloppe de tout, support de vie, dans laquelle il faut envisager la ressource et les menaces.

La gouvernance de l'eau en France ne prend pas du tout en compte l'eau sous le bon prisme.

Tant que l'eau ne sera pas vue comme support de vie et base de fonctionnement des écosystèmes, nous irons dans des tensions de plus en plus fortes. Car les changements climatiques tirent ce système vers les extrêmes : de plus en plus sec et long et chaud et de plus en plus humide et massif. Il va devenir impossible d'arbitrer le partage de la ressource et la gestion de la menace va également se complexifier.

Dans ce contexte nos métiers sont centraux, et pourtant nous ne sommes jamais invités aux différents comités.

Les préfets refusent que les associations naturalistes ou environnementales viennent siéger aux comités sécheresse par exemple.

Il y a donc un vrai problème sur la manière dont on aborde l'eau dans notre pays.

### Frédéric DENHEZ

C'est effectivement ce que dit le rapport de la Cour des Comptes sur le budget 2022, qui met en lumière ce problème de gouvernance, pointant : des SAGE et des Commissions locales de l'eau à généraliser, des EPTB et des EPAGE à renforcer, une gestion quantitative assise sur de mauvais indicateurs, des redevances assises à 75 % sur les citoyens qui ne consomment que 16,4 % du volume d'eau. Le rapport suggère sur ce point de revoir les assiettes, voire de donner la possibilité aux EPTB de voter leurs propres taxes.

La planification écologique a été annoncée et il faudrait diminuer nos prélèvements de 10 %. Quelles sont donc les actualités des zones humides dans ce contexte ?

### Ghislaine FERRERE

Sur l'eau, il y a une prise de conscience qui évolue, avec notamment la prise en compte du grand cycle de l'eau dans la planification écologique. Le Plan Eau prévoit des moyens. Donc le discours avance, y compris dans les territoires.

Mais au fur et à mesure que cette prise de conscience avance, on a aussi l'impression que les résistances se renforcent.

L'exemple de la Dombes souligne bien l'intérêt de ce que le projet de site Ramsar peut amener au niveau des acteurs du territoire.

### Pierre LEVISSE

La prise de conscience se diffuse beaucoup plus vite aujourd'hui au niveau des collectivités. Le Département de l'Ain a soutenu précocement la démarche, ce qui a créé un poids politique plus important auprès des acteurs socio-économiques que si les associations ou les collectivités étaient seules.

Il y a maintenant d'autres projets de labellisation au niveau du département.

### Ghislaine FERRERE

Au niveau des actualités, le décret sur la nomenclature loi sur l'eau qui concerne des travaux de restauration

en milieu aquatique, et notamment la restauration des milieux humides, qui avait été annulé suite à l'intervention d'opposants, est repassé en Conseil d'État et devrait ressortir en octobre.

En revanche, le décret défrichement que tout le monde attend se heurte à la résistance du ministère de l'Agriculture.

Dans la Stratégie nationale aires protégées, nous nous sommes engagés à multiplier par deux – en métropole – la superficie de zones humides dans des aires protégées fortes. Cet engagement s'est fondé sur une évaluation réalisée par le MNHN, qui a montré que les zones humides étaient nombreuses dans les aires protégées fortes, mais que cela restait très en-dessous du niveau nécessaire compte tenu des enjeux biodiversité qu'elles portent.

Une mission a donc été confiée à l'inspection du ministère sur un projet de Parc national Zones humides, le seul à ne pas avoir été créé pour l'instant suite aux décisions du Grenelle. Cette mission a identifié 18 territoires emblématiques de zones humides sur l'ensemble du territoire national. Le rapport n'a pas encore été publié. Mais le Président de la République vient d'annoncer que la Stratégie nationale pour la biodiversité allait être publiée en octobre. Or, ce rapport étant lié à la Stratégie nationale pour la biodiversité, il devrait lui aussi être rendu public en octobre.

#### Frédéric DENHEZ

Comment peut-on avoir un Parc national sur des zones humides accueillant des activités humaines ?

#### Ghislaine FERRERE

C'est effectivement plus facile de créer des Parcs nationaux là où il n'y a pas d'activité. Le challenge est donc d'engager des acteurs dans une démarche Parc national, qui a quand même évolué, même s'il reste un cœur avec une réglementation forte.

Au-delà de la création d'un Parc national Zones humides, le rapport doit également nous amener à réfléchir sur la manière de travailler avec les 18 territoires emblématiques identifiés.

Concernant les labellisations Ramsar, plusieurs projets de sites sont en cours :

- Le Marais poitevin, qui devrait être labellisé avant la fin de l'année ;
- L'extension du Lac du Bourget, marais de Chautagne, au marais de Lavours et îles de la Malourdie ;
- Les marais et tourbières des montagnes du Bugey ;
- Les Marais d'Olonne ;

- Les tourbières du Cézallier et de l'Artense.

Et de nombreux autres sites sont en gestation.

La troisième séquence de sélection des Villes Ramsar a débuté. La France a quatre candidates et la labellisation des villes retenues se fera lors de la 15<sup>e</sup> conférence des Parties qui aura lieu en 2025.

Je voudrais saluer la présence aujourd'hui de Kristela Toskaj du secrétariat de la convention de Ramsar.

Nous travaillons avec elle notamment à l'amélioration et la simplification des fiches descriptives Ramsar.

#### Jean JALBERT

Pour conclure cette table ronde, je reviendrai sur Luc Hoffman. Peu avant son décès, je lui avais demandé ce qu'il ferait s'il avait l'opportunité de recommencer depuis le début. Il m'avait répondu qu'il ferait la même chose mais en redoublant d'énergie et d'opiniâtreté.

J'ai la conviction que nous sommes dans le bon sens de l'histoire, l'idée est en vogue, même si ce n'est pas gagné au niveau de l'action.

L'énergie est là, c'est la force du réseau.

## 8. CLÔTURE DU SÉMINAIRE



Jérôme BIGNON  
Président de l'association Ramsar France

« Bonjour à ceux que je n'ai pas salués,

Quelques mots parce qu'il va être temps de clôturer cette matinée.

D'abord, merci encore une fois à toutes celles et ceux qui sont venus, qui ont travaillé et celles et ceux qui travaillent à longueur d'année sur ces sujets passionnants.

Cela a été dit par les trois derniers intervenants, qui démontrent une détermination, un optimisme et une volonté d'agir, Luc Hoffman n'aurait pas été là, nous n'en serions pas là où on en est.

Donc, par respect pour sa mémoire, comme l'a très bien dit Jean, il faut suivre sa trace, sa route. Il ne faut jamais lâcher sur les choses importantes. C'en est une.

S'il n'y a plus d'eau, s'il n'y a plus de zones humides, que deviendra la nature du monde ?

S'il n'y a plus d'eau, s'il n'y a plus de zones humides, que deviendra la nature du monde ?

C'est assez curieux, parce qu'une illustration qui me frappe énormément, ce sont les Asiatiques. Avant on n'entendait jamais qu'ils s'occupaient des zones humides. Les Chinois ont une préoccupation qui est la leur, dans leur logique à eux, dans leur politique, mais ils sont obsédés par les problèmes de zones humides. Ils créent des zones humides de plusieurs milliers d'hectares sur leur territoire parce qu'ils sont convaincus que s'il n'y a plus d'eau, il n'y aura plus de riz, il n'y aura plus rien pour nourrir les gens.

Ce n'est pas un problème politique, c'est un problème de survie et je crois que dans leur logique c'est devenu quelque chose qui est fondamental. J'ai encore été sollicité il n'y a pas longtemps par des Chinois, donc je me dis ça bouge. Cela n'a pas encore pris suffisamment d'importance pour être ce que l'on aimerait que cela soit, comme cela a très bien été dit, mais je pense qu'il faut rester profondément optimiste et continuer.

C'est la dette que nous avons à l'égard de Luc Hoffman, c'est la dette à l'égard de tous ceux qui depuis des années œuvrent dans ce sens, même plus modestement.

Il y a un mouvement. Il n'est pas aussi vif, aussi fort qu'on voudrait, mais il existe parce qu'il y a cette prise de conscience. Les gens ne rigolent plus. Les villes par exemple, elles le font parfois parce que le Maire se dit que c'est une bonne idée. Mais il n'y a pas que cela.

Ils ont compris que l'eau, les milieux humides, c'était important pour la qualité de la vie pour les gens. Ils s'en préoccupent bien pour les parcs, pour les jardins. Ils ont pris une véritable conscience des zones humides.

La vallée de la Somme, par exemple, est Ramsar de la mer presque à la source, sur 220 km. Parce que progressivement les gens disent "il y en a un qui a fait cela, il y en a un qui a fait cela".

Ce ne sont pas des sujets qui déchaînent l'opinion internationale. Mais ce sont des sujets qui, dans le fond, font avancer, ils essaient d'accélérer la prise de conscience que Jean appelle de ses vœux et il a parfaitement raison.

J'ai fini, mais il ne faut pas lâcher. Je commence à être un peu vieux, mais tant que j'aurai un souffle, je continuerai là où je suis, et ailleurs après, pour faire en sorte que cela avance.

Merci donc à vous tous qui êtes venus de continuer dans cette direction.

C'est un engagement qui est fondamental, parce qu'il n'est pas très visible, il n'est pas très payant sur le plan électoral, sur le plan médiatique. Parce que localement cela marche parfois, un peu nationalement quand il y a un sujet. Mais on parle plus facilement des bassines et des manifestations, qu'on ne parle de l'avancée qu'on pourrait avoir en travaillant de façon déterminée.

Dernier point, et pas des moindres : le lieu du prochain séminaire.

Je livre le secret tout de suite : La Réunion a décidé de nous inviter à faire notre prochain séminaire Ramsar autour de la ville de Saint-Paul. Saint-Paul qui est une très belle ville et dont l'étang est déjà labellisé Ramsar. Faites des économies pour pouvoir venir à Saint-Paul l'année prochaine !



**Giovanni PAYET**  
Directeur adjoint  
GIP RNN Etang de Saint-Paul

Officiellement, et au nom de la présidente du Groupement d'intérêt public de la Réserve naturelle nationale de l'étang Saint-Paul, nous candidaton - et je te remets Jérôme le courrier officiel - pour l'organisation

**Nous avons fait le choix de faire de ce moment un moment de rencontres où peut naître de la coopération, mais aussi des retours d'expériences. Nous avons beaucoup à apprendre.**

du prochain séminaire Ramsar à La Réunion, qui va avoir lieu les 22, 23, 24 et 25 mai 2024.

Cela va être un format inédit parce que c'est la première fois que nous l'organiserons en outre-mer.

La deuxième chose importante, c'est que nous allons inviter

nos partenaires, nos compatriotes, du sud-ouest de l'Océan Indien.

Donc nous aurons l'occasion également d'avoir des retours d'expériences de délégations sud-africaine, malgache, comorienne, seychelloise, mauricienne, tanzanienne et mozambicaine.

Nous avons fait le choix de faire de ce moment un moment de rencontres où peut naître de la coopération, mais aussi des retours d'expériences. Nous avons beaucoup à apprendre.

C'est vrai que depuis 15 ans, nous n'avons rien eu comme événement dédié à la nature à La Réunion, c'était le moment.

Il y a deux choses qui justifient aussi l'organisation.

La première c'est que la France va aussi lancer le plan national Zones humides Outre-Mer et donc le faire en outre-mer avait beaucoup de sens.

Mais aussi parce que l'année prochaine nous célébrerons les 5 ans de labellisation du site Ramsar de l'étang Saint-Paul. C'est pourquoi nous souhaitons vous accueillir, vous tous ici, l'ensemble

des ultramarins, mais aussi les pays du sud-ouest Océan Indien.

Et donc j'espère vous revoir, avec plein d'énergie, plein de sourire, plein de joie, dans 8 mois.

Cela ne fait pas beaucoup de temps, mais si vous pouvez déjà l'inscrire sur vos crédits budgétaires pour l'année prochaine.

Nous vous donnons l'information de bonne heure pour vous faciliter les choses et nous ferons tout pour vous aider à venir dans de bonnes conditions - parce que je sais que le nerf de la guerre c'est souvent l'argent - et faire en sorte que tous les gestionnaires de sites Ramsar et plus puissent venir.

Ce sera la présidente du GIP et le président de l'intercommunalité, qui est maire de Saint-Paul, qui vous accueilleront et nous ferons une découverte des zones humides de La Réunion. Les choses sont en train de se mettre en place.

Donc retenez bien les 22, 23, 24 et ensuite le 25, le dernier jour, sera ouvert au grand public. L'idée est d'ouvrir vers le grand public parce que les zones humides sont des milieux encore méconnus, pas suffisamment compris, et il faut absolument affirmer cette dynamique pour qu'elles soient mieux protégées.

À La Réunion on dit : "Mi koné, mi aim, mi protez" : "je connais, j'aime, je protège". C'est pour cela qu'il faut que nous continuions à faire connaître, pour protéger nos zones humides.

Nous avons aussi décidé de faire un événement écoresponsable. Donc ramenez vos gourdes, c'est quelque chose que je peux vous dire d'avance, pour limiter la consommation de plastique sur notre île parce que c'est difficile de le recycler. Et vous verrez aussi les difficultés qu'on peut avoir lorsqu'on est sur une île, loin, sur un territoire réduit, pour préserver nos espaces naturels protégés ou non.

Merci

**Frédéric DENHEZ**

Je voudrais que vous fassiez une ovation à Maud, Pascal ainsi qu'à Bastien et Denis.

**Jérôme BIGNON**

Et on peut rajouter tous les membres du Conseil d'administration qui montrent une détermination, une assiduité et une motivation fantastiques pour avancer dans la direction dans laquelle nous souhaitons tous aller.



**ROLAND ANTOINE**

PNR de la Forêt d'Orient

**LORENZO ARDUINO**

Société Nationale de Protection de la Nature

**STÉPHAN ARNASSANT**

PNR de Camargue

**SOPHIE BAGAGEM**

Forum des Marais Atlantiques

**HONORINE BALDENWECK-RUFFENACH**

PatriNat - MNHN/OFB

**LUC BARBIER**

PNR des Caps et Marais d'Opale

**PAULINE BATILLIOT**

Fédération régionale des chasseurs Grand Est

**CLOTILDE BAYLE**

Office National des Forêts

**MARION BEAUREPAIRE**

Syndicat Mixte Oise Aronde

**FRANCK BEAUVARLET**

Conseil départemental de la Somme

**WILLIAM BEDUCHAUD**

PNR des boucles de la Seine normande

**STÉPHANE BELLENOUE**

CPIE Sud Champagne

**DENIS BERLEMONT**

Ramsar France

**ALAIN BERTRAND**

Commune de Belval en Argonne

**LÉONIE BESSON**

Conseil départemental de l'Ain

**JÉRÔME BIGNON**

Ramsar France

**CATHERINE BIGUENET**

Commune de Saint Dizier

**ELISABETH BILLET**

EPTB Somme-Ameva

**ANNE BLANCHART**

Sol & co

**CHRISTIAN BLUM**

Région Grand Est

**MARINE BOCHU**

Conservatoire d'espaces naturels Champagne-Ardenne

**LAURENT BOUQUET**

Commune d'Arrigny

**MATHILDE BOURET**

PNR Scarpe-Escaut

**PASCAL BOURGUIGNON**

Declic Editions

**JUSTINE BOUVARD**

DDT de la Haute-Marne

**YOHANN BROUILLARD**

Conservatoire d'espaces naturels Champagne-Ardenne

**JOANNY CALLOT**

Etamine

**CLAIRE CHARLES**

Graine Champagne Ardennes

**MARION CHEDOZ**

Office de tourisme du Lac du Der

**BERNARD CHÉNEAU**

Comité régional Randonnée Pédestre Pays de la Loire

**TIPHAINE CHEVALLIER**

Association Française pour l'Etudes du Sol

**BERNARD CHEVASSUS-AU-LOUIS**

Humanité et Biodiversité

**JULIEN CHOJNOWSKI**

Conservatoire du littoral

**CASSANDRE CHOMBART**

Conseil départemental de la Somme

**ETIENNE CLEMENT**

LPO Champagne-Ardenne

**JOËL CLEMENT**

Syndicat Mixte du Bassin de la Marne et ses Affluents

**BASTIEN COÏC**

Ramsar France

**ADELIN COLLET**

Syndicat Mixte de la Marne Moyenne

**FLORENT CORMIER**

Fédération des chasseurs de la Marne

**ESTELLE COURNEZ**

Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier

**FRANÇOIS DEHONDT**

Conservatoire botanique national du Bassin parisien

**GUILLAUME DELAUNAY**

PNR Loire-Anjou-Touraine

**FRÉDÉRIC DENHEZ**

Animateur

**CLÉMENT DESCARPENTRIES**

Association Française pour l'Etudes du Sol

**KARINE DEVOT**

Apicool

**TERESA DIAS**

Commune de Monceaux

**SOPHIE DIDIER**

CPIE Sud Champagne

**PHILIPPE DUBARRY**

Commune de Benais

**GÉRALD DUHAYON**

ARB HDF - Espaces naturels régionaux

**ALAIN DUPUY**

Institut National Polytechnique de Bordeaux

**PIERRE DURLET**

PNR du Haut-Jura

**CHLOÉ DUSACRE**

Helios agri-culture

**CHRISTINE EVERAERTS**

Guide nature des Collines

**BRUNO FAUVEL**

PNR de la Forêt d'Orient

**GHISLAINE FERRERE**

Ministère de la Transition Ecologique

**EMMANUEL FERY**

CPIE Sud Champagne

**LUC FLEUREAU**

DDT de l'Aube

**JEAN-PIERRE FORMET**

Commune de Bignicourt

**RÉGIS FOURNEL**

AFPAN l'Or Vert

**NICOLAS FREI**

Humus formation

**FREDERIC GACHE**

EPTB Seine Grands Lacs

**JACKY GARNIER**

Syndicat Mixte du Bassin de la Marne et ses Affluents

**GUILLAUME GAYET**

PatriNat - MNHN/OFB

**LAURENT GEORGE**

Conservatoire du littoral

**FABIEN GERARD**

Commune de Courteranges

**UGO GIACOSA**

MFR Buxières

**ALEXIS GILBERT**

Office de Tourisme du Lac du Der

**DANIEL GILBERT**

Université de Franche-Comté

**PHILIPPE GILLE**

Commune de Belval en Argonne

**DOMINIQUE GIRET**

PNR du Marais poitevin

**THIBAUT GLASSER**

Domaine de Lindre

**LAURENT GODÉ**

PNR de Lorraine - Ramsar France

**ANNETTE GOGNEAU**

FFRandonnee

**PASCAL GOUJARD**

EPTB Seine Grands Lacs

**LAURENT GOUVERNEUR**

Conseil départemental de la Haute-Marne

**BENOÎT GRANDMOUGIN**

Région Grand Est

**ALIZÉE GUERIN**

Région Grand-Est

**SANDRINE GUIHÉNEUF**

PNR du Marais poitevin

**LAURENT GUILLEMOT**

Préfecture de la Haute-Marne

**ANNE-LOUISE GUILMAIN**

Agence de l'Eau Seine-Normandie

**DOMITHILE GUINOISEAU**

Commune de Saint Dizier

**RÉMI HANOTEL**

LPO Champagne-Ardenne

**FRÉDÉRIC HENDOUX**

Muséum National d'Histoire Naturelle

**CLAUDE HOMEHR**

Conseil départemental de l'Aube

**MARGOT HOUALET**

Ministère des Armées

**GILLES HUGEROT**

DDT de l'Aube

**JEAN-CHRISTOPHE INGLARD**

Agence de l'Eau Seine-Normandie

**JEAN JALBERT**

Tour du Valat

**HAKIM KITOUNI**

SPC Le Val d'Ante

**SABINE LABOUREL**

Agence de l'Eau Seine-Normandie

**AUORE LACOMBE**

Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne

**DENIS LALEVEE**

Syndicat Mixte du Bassin de la Marne et ses Affluents



**YVES-MARIE LE GUEN**

PNR d'Armorique

**THIERRY LECOMTE**

Ramsar France

**KÉVIN LELARGE**

GEREPI

**VALERIANE LEMAN**

PNR Baie de Somme Picardie maritime

**PIERRE LÉVISSE**

Communauté de communes de la Dombes

**SANDRINE LOMBARD**

DREAL Grand Est

**ANNE LOMBARDI**

Alep

**ROMUALD LORIDAN**

DDT de la Marne

**DOMINIQUE LORRETTE**

Région Grand Est

**MATHIEU LORTHOIS**

PNR des Caps et Marais d'Opale

**CHARLOTTE MAGNAN**

Syndicat Départemental des Distributions d'Eau de l'Aube

**GENEVIÈVE MAGNON**

EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue

**CLAIRE MAITRE**

Communauté d'agglomération Saint-Dizier Der et Blaise

**NICOLAS MALEVRE**

Office National des Forêts

**PHILIPPE MARIE**

Communauté de communes Pont-Audemer Val de risle

**JEAN-YVES MARIN**

Agglomération Saint Dizier

**FRANÇOISE MARIN**

Eclaron

**DOMINIQUE MARION**

Graine Champagne Ardennes

**MATTHIEU MARQUET**

PNR de Brière

**MELYNE MEZIERE**

Communauté de communes pays d'Evian vallée d'abondance

**FLORIAN MILLOT**

Office Français de la Biodiversité

**AYMERIC MIONNET**

LPO Champagne-Ardenne

**SÉBASTIEN MIRGODIN**

Syndicat du Lac du Der

**VINCENT MONTIBERT**

Office Français de la Biodiversité

**OLIVIER MOPTY**

EPTB Somme-Ameva

**XAVIER MORVAN**

Office Français de la Biodiversité

**MANON MORZADEC**

DDT de la Marne

**CHRISTOPHE PAGNIEZ**

Fédération des chasseurs de la Haute Marne

**RÉGINE PAM**

Préfecture de la Haute-Marne

**CLAIRE PARISE**

PNR de la Forêt d'Orient

**SOPHIE PAYER**

PNR de la Forêt d'Orient

**GIOVANNI PAYET**

GIP RNN Etang de Saint-Paul

**ANNE PELLETIER-LE BARBIER**

Commune de Bièvres

**CHRISTOPHE PEREIRA**

AFPAN l'Or Vert

**YANN PERI**

DDT de l'Aube

**JULIEN PINET**

SPC Le Val d'Ante

**PHILIPPE PINON GUERIN**

Conservatoire d'espaces naturels Champagne-Ardenne

**AGOSTINO POPULIN**

PNR Scarpe-Escaut

**MARINE PORTENEUVE**

PatriNat - MNHN/OFB

**MAUD POTIER**

EPTB Seine Grands Lacs

**ADRIEN PRIVAT**

Conservatoire du littoral

**PASCAL QUENIOT**

PNR Loire-Anjou-Touraine

**SOPHIE RAOUS**

Association Française pour l'Etudes du Sol

**JULIE ROBERT**

Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard

**THOMAS ROGELJA**

Communauté d'agglomération TCO

**AURÈLE SALERNO**

Argonne Pôle Naturel Régional

**NICOLAS SALVI**

CPIE Sud Champagne

**ALAIN SALVI**

Fédération des conservatoires d'espaces naturels

**DELPHINE SPITZ**

DREAL Grand Est

**JEAN-PIERRE THIBAUT**

Collectif Paysages de l'Après-Pétrole

**JACQUES THOMAS**

Eiwa

**JEAN-PAUL TORRE**

DREAL Grand Est

**KRISTELA TOSKAJ**

Convention de Ramsar sur les zones humides

**CATHERINE TROMAS**

PNR du Marais poitevin

**ESTELLE URIEN**

PNR de la Forêt d'Orient

**SÉVERINE VACHON**

PNR du Marais poitevin

**SARAH VAGNER**

DDT de la Marne

**RACHEL VANACKER**

PatriNat - MNHN/OFB

**RAYNALD VICTOIRE**

DDT de la Marne

**QUENTIN VINCENT**

Sol &co

**ERIC VITRY**

Communauté d'agglomération TCO

**MAURINE WAGNER**

CPIE Sud Champagne

**CHRISTIANE WELTI**

Commune de Rives Dervoises

**VIVIANNE WIRBEL**

Commune de Jussecourt-Minecourt

**LAETITIA WOLFER**

SPC Le Val d'Ante



En partenariat avec



et avec le soutien de



**Rédaction des actes**

Alep - Anne Lombardi

**Crédits photos**

Ramsar France, Ghislaine Ferrere, CPIE Sud Champagne, Seine Grands Lacs

**Graphisme**

Nota Bene 06 15 14 45 67

Octobre 2023